

Acte 13

LES FILIERES FRUITIERES

● **Dossier**

**L'IMPORTANCE DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES
DANS LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**



La filière du Progrès

Directeur de publication

Dr Pierre Ackah ANGNIMAN

Redacteur en chef

ATSIN YAO Léon

Secrétaire de rédaction

Serge Aimé N'DA

Comité de lecture

ATSIN YAO Léon

LORNG Jean Paul

KOUAME Joseph

N'DIAYE Oumar

AYEMOU Edmond

OUYA Adolphe

Collaborateurs

GAGNIE épse TRA BI Isabelle

NANDO Florence

KOUASSI N'DA Kouamé

TIMI K. Serge

BONI M. Sylvie

KRA Emma

Contacts

Tél. : (225) 22 52 81 81

Fax : (225) 22 52 81 87

Email : firca@firca.ci

Site web : www.firca.ci

01 BP 3726 Abidjan 01

Cocody, 2 Plateaux, 7^{ème} tranche

Dépot légal N° 8270

du 1^{er} Août 2007

Tirage

2 000 exemplaires



SOMMAIRE

À LA UNE

- 4 Présentation de la Filière Fruitière
- 6 Le FIRCA et la Filière Fruitière
- 10 Interview avec les Représentants (OBAMCI)
- 12 Interview avec les Représentants (OCAB)

DOSSIER

- 15 L'importance des innovations dans le développement agricole

PPAAO / WAAPP

- 19 CNS-Plantain
- 21 Suivi des activités du WAAPP 1.C
- 23 Rencontre d'échange à Niablé

ACTUALITÉS

- 25 La filière Cacao
- 28 La filière Anacarde
- 30 La filière Coton
- 32 Cérémonie de présentation des vœux au Ministre de l'Agriculture et décoration de certains Administrateurs et Agents du FIRCA
- 35 SIA 2014
- 38 Les filières Hevéa et Palmier à Huile

FOCUS

- 45 Le programme d'urgence de lutte contre la maladie du Swolen Shoot

METIER

- 42 Le saigneur d'hévéa

Ce n'est pas la force qui accomplit les grandes choses, c'est la persévérance.

Les Filières Fruitières représentent pour l'agriculture ivoirienne, une opportunité de diversification, de modernisation et de dynamisation. En effet, la production et la commercialisation de la mangue, de la banane et de l'ananas, notamment vers l'Europe, a entraîné la réalisation d'investissements et d'aménagements agricoles, la professionnalisation des acteurs agricoles et de métiers connexes et le développement des activités de conditionnement. L'ananas et la banane dessert représentent des spéculations phares pour les régions du sud, tandis que la mangue constitue, à l'égard de l'anacarde et du coton, une opportunité de développement économique et social des régions nord de la Côte d'Ivoire.

Le FIRCA a perçu les enjeux et les défis qui se présentent aux Filières Fruitières. C'est pourquoi, dès 2007, il a entamé l'exécution des activités avec les Filières Fruitières. Les actions initiées avec ces filières devraient contribuer à l'amélioration de la qualité des productions pour une meilleure implantation dans les marchés existants et la conquête de nouveaux débouchés.

Au regard de l'engouement suscité et de la participation massive des acteurs, nous pouvons affirmer que les voies que nous avons tracées sont conformes aux aspirations profondes des acteurs des Filières Fruitières.

Cependant, beaucoup d'efforts restent à fournir pour atteindre les résultats ambitieux que l'ensemble des acteurs attend de ses vœux.

Ces efforts sont techniques, avec la réalisation des projets relatifs à la sécurité sanitaire des produits exportés et à la mise au point de produits transformés. Ces efforts sont aussi commerciaux, avec la consolidation des marchés existants et le développement de nouveaux marchés. Ces efforts sont enfin financiers, avec la mobilisation de ressources plus importantes pour le financement des programmes élaborés de façon participative et consensuelle.

Face à l'importance des enjeux et des challenges qui attendent les Filières Fruitières, la solidarité et la cohésion des acteurs s'avèrent indispensables, car, « comme une seule personne ne peut construire un village, un seul doigt ne peut soulever le bâton »

Le FIRCA, pour sa part, apportera sa contribution aux réflexions et surtout aux actions pertinentes de développement des Filières Fruitières. La récompense de nos efforts conjugués sera l'amélioration quantitative et qualitative des exportations, la valorisation des produits et sous-produits de la mangue, de l'ananas et de la banane (pour ne citer que ceux-là), avec comme corollaire, l'augmentation sensible des revenus des producteurs et exportateurs.

Dr. Pierre Achel ANGUIMAN

PRÉSENTATION DES FILIÈRES FRUITIÈRES

Les Filières Fruitières jouent un rôle important dans l'agriculture, avec l'ananas, la banane et la mangue qui occupent une place de choix dans l'économie ivoirienne. Ces trois spéculations ont contribué au développement des industries d'amont (engrais, emballage), procurant des emplois à plus de 35 000 personnes et se plaçant au 5ème rang des pourvoyeurs de devises. Ces productions génèrent 140 à 150 milliards de F CFA de chiffres d'affaires et 10 à 12 milliards de F CFA au titre de la fiscalité directe et indirecte.



Les défis futurs pour les producteurs sont d'améliorer rapidement le niveau de leur technicité, afin:

- ↳ d'augmenter la qualité globale des mangues
- ↳ d'améliorer les rendements et la productivité des vergers par la maîtrise de la culture et des différents ravageurs et parasites.
- ↳ de baisser le coût de production.

La Filière Banane est représentée par deux organisations professionnelles : l'Organisation Centrale des Producteurs Exportateurs d'Ananas et de Banane (OCAB) et l'Organisation des Producteurs-Exportateurs de Bananes, Ananas, de Mangues et autres Fruits de Côte d'Ivoire (OBAM-CI).

A) PRÉSENTATION DES FILIÈRES FRUITIÈRES

Filière Ananas

Constituant une source de diversification intéressante des exportations agricoles, le Gouvernement ivoirien a donné une impulsion à cette culture à travers divers plans d'aide au cours des années 70, au point où, l'origine Côte d'Ivoire représentait, en 1986, avec 175.000 tonnes, 97 % du marché européen.

L'ananas occupe entre 15 000 et 16 000 ha dont 5 000 ha récoltés annuellement. Il est produit par environ 2500 petits planteurs généralement affiliés à des structures coopératives et par quelques grosses plantations industrielles

qui assurent 50 % des exportations.

Cependant, depuis quelques années, la Filière Ananas traverse des moments difficiles. Déjà éprouvée par la crise socio-politique du pays, la filière est confrontée à d'énormes problèmes tels que la baisse du prix d'achat des fruits, le manque de financement des exploitations, l'augmentation du coût du fret et des facteurs de production etc.

De 200 000 tonnes en 2001 à environ 35 000 tonnes en 2012, la production de l'ananas est en constante régression depuis 2001 à cause de l'apparition de nouvelles variétés développées par les pays latino-américains.

La variété d'ananas Cayenne lisse traditionnellement et majoritairement exportée par la Côte d'Ivoire subit des revers face aux variétés latino-américaines ayant plus de côte auprès des consommateurs européens. Aujourd'hui, la filière doit faire face à la chute de sa production et à la perte de ses parts de marché en Europe.

Zones de production

Les zones traditionnelles de production de l'ananas sont : Bonoua, Dabou et Tiassalé

Les exportations

Les exportations représentent, en 2013, environ 30 000 tonnes. Elles sont essentiellement destinées au marché européen.

Filière Banane

De 10.000 hectares en 1977, la bananeraie ivoirienne couvre aujourd'hui une superficie de 5.500 ha, avec une production annuelle de 250 000 tonnes en moyenne, et assure 8 300 emplois directs et indirects. La production bananière représente 5% du PIB agricole et se caractérise par la présence d'opérateurs assez hétérogènes, allant du petit planteur (5-20 ha), suivant un itinéraire technique sommaire, à l'exploitation la plus moderne appliquant les techniques de production et de gestion aux normes des multinationales latino-américaines, en passant par l'exploitation de taille moyenne (environ 100 ha) plus ou moins modernisée.

L'Union Européenne est le principal marché des bananes ivoiriennes avec une part des exportations égale à 80 %. Toutefois, à l'intérieur de l'UE, la Belgique, la Hollande et l'Allemagne sont devenues des destinations préférentielles de la banane ivoirienne avec la France et le Royaume Uni. Une part est exportée dans la sous région ouest africaine, représentent 15 à 20% de la production (principalement le Sénégal) et des tentatives sont faites en direction du marché Libyen.

Zones de production

Les zones de production de la banane sont : Azaguié, Agboville, Aboisso, Abengourou et Tiassalé

Filière Mangue

Troisième fruit exporté par la Côte d'Ivoire après l'ananas et la banane, la mangue est la dernière venue au sein de

l'OCAB. Fer de lance de la diversification fruitière de notre pays, la mangue avec plus de 20 000 hectares de vergers et plus de 150 000 tonnes de mangues récoltées en moyenne chaque année toutes variétés confondues, tient aujourd'hui une place importante dans le développement économique de la région du Nord du pays, jusqu'à présent axé essentiellement sur la culture du coton. La production de mangue principalement destinée à la consommation locale jusque dans les années 80, est aujourd'hui résolument tournée vers l'exportation qui représentent environ 10% de la production nationale.

Chaque année, environ 10.000 tonnes de mangue sont exploitées essentiellement vers le marché européen.

Zones de production

La mangue se retrouve sur toute l'étendue du territoire. Mais les mangues destinées à l'exportation sont produites principalement dans la moitié Nord du pays dans les régions de Korhogo, Sinématiali, Ferkessedougou, Boundiali, Tengréla et Odienné.

Les régions de Bouaké, Yamoussoukro et Toumodi, ne font pas l'exportation de mangues. Un grand nombre de vergers y ont été toutefois créés, souvent au départ dans l'optique de faire aussi de l'exportation. Les vergers mis en place font toutefois l'objet d'un important commerce local.

Korhogo, Ferké et Sinématiali, qui abritent les plus importants centres de conditionnement, sont aussi les 3 principales zones de production de la quasi-totalité des mangues exportées.



LE FIRCA ET LES FILIÈRES FRUITIÈRES

Mobilisation des ressources pour le financement des projets

La recherche de financement et la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des projets constituent des activités importantes du FIRCA.

En application des dispositions de l'accord conclu depuis le 30 avril 2004 entre le FIRCA et la Filière Ananas Banane Mangue au titre des cotisations professionnelles, les Filières Fruitières ont mobilisé la somme de **597.700.275 FCFA** au 30 juin 2013 dont 474.980.370 FCFA proviennent de la Filière Banane, 110.833.334 FCFA proviennent de la Filière Ananas et 11.886.571 FCFA de la Filière Mangue.

Les différents guichets créés pour la gestion des fonds destinés au financement des programmes de la Filière ont été approvisionnés comme suit:

- GUICHET I : Recherche appliquée : 297.067.158 FCFA
- GUICHET II : Conseil & Formation : 121 323 039 FCFA
- GUICHET III : Appui aux OPA : 107.586.050 FCFA

Quelques projets essentiels mis en œuvre pour le compte des Filières Fruitières

De 2005 à 2012, le FIRCA en accord avec les acteurs des Filières Fruitières a financé plusieurs projets se répartissant comme suit :

Filière Ananas

Appui aux OPA

Appui à la production de plants d'ananas variété MD2
Un appui financier a été apporté à l'OCAB à travers le Centre Interprofessionnel Fruits et Légumes (CIFEL) pour la production de plus de 3 millions de plants d'ananas de la variété MD2 (Variété exportée par les pays Latino-américains).

Les plants produits ont été cédés à un prix subventionné aux producteurs d'ananas.

Etudes

Elaboration d'un répertoire de technologies et de procédés de transformation de l'ananas.

L'objectif de ce projet est de mettre à la disposition des opérateurs de la Filière Ananas, un répertoire de technologies et procédés de transformation de l'ananas.

500 exemplaires du répertoire de technologies et de procédés de transformation de l'ananas ont été diffusés.

Filière Banane

Recherche Appliquée

Monitoring cercosporiose du bananier

Le monitoring cercosporiose consiste à suivre la sensibilité des champignons responsables des cercosporiose vis-à-vis des fongicides utilisés dans la bananeraie ivoirienne. Le but de ce projet est de contrôler efficacement la cercosporiose du bananier sur l'ensemble des zones de production de banane dessert.

Les analyses monitoring cercosporiose ont conduit à la mise en évidence de souches résistantes de cercosporiose à certains fongicides utilisés en plantation. Des stratégies d'alternance des différentes familles de fongicides ont été proposées aux producteurs de banane dessert en fonction des zones de production.

Incidence du nématode *pratylenchus coffeae* et lutte biologique contre le charançon noir en culture de banane dessert

L'objectif principal de ce projet est d'évaluer l'incidence du nématode *pratylenchus coffeae* en culture de banane et de lutter biologiquement contre le charançon noir du bananier *Cosmopolites sordidus* avec le champignon *Beauveria bassiana*.

Cette étude a permis de (i) mettre en évidence de la présence du nématode *pratylenchus coffeae* dans les zones de production de la banane dessert, (ii) l'effet dépressif de la présence de cet nématode sur la production et (iii) identifier une souche locale du champignon pathogène très efficace sur le charançon noir du bananier

Elaboration d'un guide de prévision de production de la banane dessert

Un guide de prévision de production simple, bien illustré et adapté au niveau de compréhension des techniciens de récolte a été élaboré. Ce guide permet aux plantations de banane de prévoir la production à court, à moyen et à long terme.

Inventaire des maladies et parasites du bananier

L'inventaire des maladies et parasites du bananier a pour but de faire (i) la description actualisée des maladies et des parasites de la bananeraie ivoirienne, (ii) la détermination de l'importance des maladies et des parasites par zone de production et (iii) l'établissement de la carte sanitaire.

Cette étude a permis de :

- élaborer la carte sanitaire de la bananeraie ivoirienne
- connaître les maladies et parasites en fonction des zones de production
- déterminer l'importance des maladies et des parasites par zone de production

Incidence des mouches des fruits sur la banane dessert

Le but de ce projet est d'avoir une meilleure connaissance de l'incidence des mouches des fruits en culture de banane dessert dans chaque zone de production

L'importance de la menace des mouches des fruits sur la culture de la banane dessert a été évaluée.

Le catalogue des mouches identifiées dans la bananeraie ivoirienne a été réalisé.

Formations

Formation des producteurs de banane dessert à la méthode de lutte sur avertissement contre le charançon noir

Formation de mise à niveau des techniciens des plantations de banane dessert à la méthode de lutte contre la cercosporiose sur avertissement biologique

Ces deux projets ci-dessus mentionnés avaient pour objectifs d'apprendre aux producteurs de banane les méthodes de lutte sur avertissement contre la cercosporiose et le charançon noir du bananier.

Plus de 80 techniciens des plantations de banane dessert ont été formés à une meilleure connaissance des méthodes de lutte par avertissement biologique pour déclencher ou non un traitement contre la cercosporiose et le charançon noir du bananier

Formations documentées sur les techniques de lutte contre les maladies et parasites du bananier.

Ces formations ont pour objectifs (i) d'approfondir les connaissances des producteurs en matière de lutte contre les principaux ennemis du bananier, (ii) de permettre aux producteurs de disposer d'outils nécessaires pour reconnaître les symptômes des maladies et des parasites du bananier et de (iii) connaître les principales techniques et les moyens de lutte contre les maladies et les parasites du bananier

Plus de 80 techniciens des plantations de banane dessert ont été formés aux techniques de lutte contre les maladies et les parasites du bananier.

Formation des producteurs à la bonne utilisation des pesticides

Le but de cette formation est de (i) apprendre aux producteurs de banane les bonnes pratiques en matière d'utilisa-

tion des pesticides et (ii) à se conformer à la réglementation du marché européen en matière d'utilisation des pesticides. 120 techniciens phytosanitaires des plantations de banane dessert ont été formés à une meilleure connaissance et à la bonne maîtrise des normes de traitement ainsi que les effets néfastes des pesticides sur les utilisateurs, l'environnement et le consommateur

Filière Mangue

Recherche Appliquée

Tests pour l'homologation de cinq pesticides en culture de mangue en Côte d'Ivoire.

Le but de ce projet est de mettre à la disposition des producteurs de la Filière Mangue des pesticides efficaces pour lutter contre les maladies et les parasites du manguiers.

Quatre (4) molécules efficaces contre les ennemis de la mangue dont 2 insecticides (Proteus 1700' TEQ et Pyrical 480 EC) et 2 fongicides (Mirage 480 EC et Callomil plus 72 WP) ont été homologués et mis à la disposition des producteurs de mangue depuis octobre 2010.

Appui aux OPA

Appui à l'organisation des producteurs de mangues en coopératives

Le projet a pour objectif général de susciter l'émergence de coopératives de producteurs de mangue modernes bien structurées, dotées de tous les organes adaptés selon les textes en vigueur et rendant des services aux membres, notamment en matière de production, de commercialisation et de transformation de la mangue fraîche.

Cet appui a permis la mise en place de 6 coopératives de producteurs de mangue dans les départements d'Odienné, Korhogo, Boundiali, Sinématiali, Ferkessedougou et Tengréla.

Renforcement des capacités des six coopératives de producteurs de mangue des régions des Savanes et du Denguélé

L'objectif de l'assistance aux six coopératives de producteurs de mangues à travers le renforcement des capacités de leurs organes dirigeantes vise à la consolidation structurelle et à la pérennisation des activités des dites coopératives.

Les 6 coopératives de producteurs de mangue mis en place dans les départements d'Odienné, Korhogo, Boundiali, Sinématiali, Ferkessedougou et Tengréla ont été formés à l'esprit coopératif, à la comptabilité simplifiée, à l'élaboration d'un plan de campagne etc.

Etudes

Etude diagnostique de l'état sanitaire du verger manguier et les acquis de la recherche agronomique sur la lutte intégrée contre les mouches des fruits et la cochenille farineuse du manguier en Côte d'Ivoire.

Cette étude diagnostique a pour objectif de faire l'état des lieux de la situation sanitaire du verger manguier ainsi que les acquis scientifiques en matière de lutte contre les mouches des fruits et la cochenille farineuse du manguier en Côte d'Ivoire.

L'étude a conduit à l'identification des principales maladies et parasite du verger manguier ainsi qu'à la détermination des principales actions à conduire dans le cadre de la lutte contre les ennemis du manguier

Appui à la mise au point de sous-produits de la mangue.

La mise en œuvre de ce projet a pour (i) but d'accompagner la filière à la valorisation des mangues non exportées, (ii) contribuer à l'amélioration du revenu des producteurs et (iii) susciter la création de PME de transformation de la mangue.

Cette action a conduit aux recensement :

- Des sous produits de la mangue existant en Côte d'Ivoire et dans la sous-région (Mali, Sénégal, Burkina

Faso).

- Des types de sous-produits de la mangue pouvant faire l'objet de valorisation en Côte d'Ivoire (nectar, confiture, mangue séchée, etc.) ainsi que leurs potentiels marchés

Elaboration d'un répertoire de technologies et de procédés de transformation de la mangue

500 exemplaires du répertoire de technologies et de procédés de transformation de la mangue ont été diffusés.

Filière Papaye

Recherche Appliquée

Elaboration de la carte sanitaire de la virose du papayer

Cette étude a pour but de connaître la situation sanitaire du verger papayer en Côte d'Ivoire et d'établir la carte sanitaire de la virose du papayer.

L'état sanitaire du papayer des différentes zone de production a été établi ainsi que la carte sanitaire de la virose du papayer.

Formation

Formations documentées sur les techniques de lutte contre les maladies et les parasites du papayer.

Ce projet de formation vise à (i) mettre à la disposition





des producteurs, les outils nécessaires pour reconnaître les symptômes des maladies et des parasites du papayer, (ii) Connaître les principales techniques et les moyens de lutte contre les maladies et les parasites du papayer et (iii) savoir apprécier l'infestation parasitaire afin d'entreprendre une lutte raisonnée.

Formations des producteurs aux techniques culturales du papayer et aux bonnes pratiques post récolte

L'objectif global de cette formation est d'améliorer la gestion et la conduite des plantations de papayer, par une meilleure maîtrise par les planteurs des différentes opérations culturales de la plante.

Plus de 100 producteurs de papaye ont été formés dans les régions d'Azaguié-Agboville, de Tiassalé, de Toumodi, de Yamoussoukro et d'Abengourou à la maîtrise des techniques culturales du papayer.

Perspectives

Pour chaque spéculation, en fonction des ressources disponibles, le FIRCA poursuivra, en accord avec les acteurs des Filières Fruitières, sa lancée dans la mise en oeuvre des projets entamés depuis 2005.

Face à la mondialisation des économies, les contraintes auxquelles les filières Ananas, Banane et Mangue doivent faire face sont multiples et multiformes. Ce sont entre autres :

- la chute des prix des fruits exportés
- la farouche concurrence internationale
- la mise à marché des pays latino-américains de nouvelles variétés d'ananas plus prisées par les consomma-

teurs

- la libéralisation totale du marché européen pour la banane

- la baisse des exportations d'ananas et de mangue, etc. Aussi est-il impératif que le FIRCA et l'ensemble des Filières Fruitières poursuivent leurs efforts en mettant l'accent sur les aspects suivants :

- ↳ l'amélioration de la qualité des fruits (y compris la nécessité de mieux produire en respectant l'environnement)
- ↳ la réduction des coûts de production
- ↳ la lutte contre les maladies et les parasites
- ↳ la transformation des fruits
- ↳ la recherche de nouveaux marchés etc.

Conclusion

Le démarrage de la mobilisation des ressources des Filières Ananas Banane et Mangue en avril 2004 a permis le financement de projets prioritaires en concertation étroite avec les acteurs desdites filières.

Face aux enjeux du marché international, il est impératif pour le FIRCA et les Filières Fruitières de mobiliser plus de ressources pour relever les défis futurs en matière de (i) production de fruits de bonne qualité respectueuse de l'environnement, (ii) transformation locale des fruits et (iii) conquête de nouveaux marchés tels que les marchés sous régionaux.

“NOUS VOULONS QUE NOS EFFORTS IMPACTENT POSITIVEMENT LA VIE DES PAYSANS”

Créée le 10 août 2009, l'Organisation des Producteurs-Exportateurs de Bananes, d'Ananas, de Mangues et d'Autres Fruits d'Exportation de Côte d'Ivoire (OBAM-CI) produit 70% de la banane dessert ivoirienne. Dans cet entretien, Monsieur Jean-Marie KACOU GERVAIS, président de l'OBAMCI fait un gros plan sur son organisation et présente les enjeux de la création de plantation de banane dessert dans le nord de la Côte d'Ivoire.



1. Quel est l'état des lieux des Filières Fruitières en Côte d'Ivoire ?

L'Organisation des Producteurs-Exportateurs de Bananes, d'Ananas, de Mangues et d'Autres Fruits d'Exportation de Côte d'Ivoire (OBAM-CI) exporte 70% de la banane dessert ivoirienne. C'est-à-dire 190 000 à 200 000 tonnes par an. Concernant la mangue, 5 000 tonnes à 8 000 tonnes sont exportés par an et pour

l'ananas, environ à 30 000 tonnes par an.

Nous espérons pouvoir augmenter ces tonnages dès que le programme d'implantation de la banane dessert dans le nord aura atteint sa vitesse de croisière. C'est-à-dire 500 ha grâce aux planteurs villageois de la région que nous espérons associer à ce projet.

L'OBAM-CI veut prouver aux producteurs

ivoiriens que la culture de la banane peut se faire partout en Côte d'Ivoire pourvu que l'irrigation soit maîtrisée.

Nous venons de réaliser 2,5 ha de parcelle pilote de banane dessert inaugurée par le Premier Ministre de Côte d'Ivoire le 19 février 2014, et nous comptons étendre ces exploitations à 50 ha avec les réalisations qui sont en cours. A ce projet, nous voulons associer les petits planteurs afin qu'ils puissent produire de la banane dessert avec notre assistance.

Nous produisons que 30 000t/an d'ananas, bien que ce secteur soit devenu difficile, à cause de la concurrence des pays Latino-américains. Nous ne produisons plus de papaye pour une question de productivité et de calibrage.

Plus les ivoiriens intégreront cette filière, plus nous atteindrons nos objectifs. Nos produits issus de nos exploitations (au nord) vont servir à alimenter les marchés des pays limitrophes.

2. Parlez-nous de l'économie des filières fruitières (emplois créés et à venir, chiffres d'affaires par secteurs, etc.)

La filière Banane emploie pour l'instant, environ 10 000 personnes. Avec la création de nouvelles plantation dans le nord, nous comptons atteindre environ 20 000 personnes d'ici peu. La production fruitière ne représente que 4% du PIB agricole ivoirien. C'est encore peu, mais d'ici peu, nous porterons ce taux à 15% avec l'implication des petits planteurs à la SCB.

Notre ananas n'est pas compétitif par rapport à ceux des pays Latino-américains car

les coûts ou facteurs de productions sont élevés. Cela pose des problèmes liés à la recherche que nous devons résoudre.

L'OBAM-CI a exportée 8 000t de mangue en 2013. C'est beaucoup, mais notre souci est d'exporter les produits dans les meilleures conditions.

L'exploitation dans le nord va conduire à l'installation des moyens de réfrigération et de conservation des produits dans les meilleures conditions. Les fruits seront conservés dans des hangars réfrigérés pour ne plus enregistrer des pertes post récoltes. Car 30 à 40% de la production de mangue ne sont pas commercialisables après la récolte.

Les techniques modernes de production vont nous permettre de produire également des produits maraîchers toute l'année. Il n'y aura pas de rupture de production comme nous pouvons le constater actuellement. Ce sera une innovation en matière de production et de distribution de légumes.

3. Quel est l'impact des filières fruitières dans le développement (social, environnemental) des zones de productions ?

Nous voulons que nos efforts impactent positivement la vie des paysans avec lesquels nous travaillons. Ces efforts sociaux sont portés sur la construction d'écoles, et de centres sanitaires. Nous produisons dans les meilleures conditions écologiques possibles. Concernant l'environnement, notre objectif est que le paysan qui s'associe à nous adopte nos techniques culturelles qui impliquent le respect de l'environnement. Il n'y aura pas que les écoles, les centres de santé, etc. mais nous inculquons une conscience écologique à nos producteurs.

4. Comment se fait la commercialisation des fruits tropicaux de Côte d'Ivoire (marchés locaux, régionaux et internationaux) ?

Les produits tropicaux en Côte d'Ivoire souffrent de la mauvaise conservation entraînant la perte de plus de 30 à 50% de la production. Ce n'est pas normal ! Il nous faut trouver des solutions et nous l'avons trouvée. Dans un futur très proche, les paysans pourront conserver et transporter leurs produits dans les mêmes conditions que les grandes firmes.

En Europe et ailleurs, la banane ivoirienne est très appréciée que toutes les autres bananes, notamment celles d'Amérique Latine. Je le dis avec fierté car c'est une vérité. Malheureusement, nous ne produisons pas autant que les pays latino-américains. Notre groupe est le premier producteur exportateur de banane en Afrique. Nos bananes sont très demandées sur le marché international et nous ne pouvons que nous en réjouir.

La mangue ivoirienne également est extrêmement recherchée en Europe. C'est dommage qu'il y ait rupture d'approvisionnement à certaines périodes de l'année. Les solutions n'ont pas encore été trouvées pour produire la mangue toute l'année. La recherche devrait mettre au point des variétés permettant d'étaler la production sur l'année.

5. Quel est le niveau de transformation de nos produits ?

La transformation des produits, est un autre volet. Nous ne sommes pas des transformateurs de produits. C'est tout une activité différente, une technologie que nous ne maîtrisons pas. Nous espérons qu'il y aura des personnes qui se manifesteront pour pouvoir transformer nos produits parce que tout n'est pas exporté. Je vous avoue que c'est un problème mais il y a des intentions qui se manifestent pour créer des usines de transformations chez nous.

6. Mot de fin

Notre mot de fin est plutôt un vœu. L'ivoirien sait produire, mais ne sait pas conserver sa production, il ne sait pas la transporter et ne sait pas la vendre. Il faut donc créer les conditions logistiques pour transporter ces produits.

Nous avons une esquisse, parce que nous allons produire des fruits tropicaux et légumes dans le nord, qui seront acheminés sur Abidjan. Cet effort devra être multiplié et le gouvernement a trouvé une réponse à notre préoccupation.

En Côte d'Ivoire, la vente de nos produits se fait en vrac. Il faut mettre fin à cette pratique. Si nous vendons nos produits par tas, on ne sait jamais quel volume ou quantité de fruits ou légumes nous avons produit. Il faut que l'ivoirien arrive à vendre ses produits au kilogramme. Le producteur ivoirien sait produire mais n'a accès à aucun financement. Il s'autofinance et naturellement ses efforts n'en sont que réduits.

Pour être grand planteur, il faut être très riche or l'ivoirien n'est pas très riche. Et mon vœu est que le producteur ivoirien ait absolument accès au crédit. J'espère que des réponses seront trouvées à ces problématiques.

« LA FILIÈRE FRUITIÈRE, UN MAILLON IMPORTANT DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE »

La Filière Fruitière ivoirienne occupe une place de choix dans le développement agricole de notre pays. Dans cet entretien, Monsieur NANGA Emile, Vice-Président de l'Organisation Centrale des producteurs-exportateurs d'Ananas et de Bananes (OCAB), jette un regard rétrospectif sur la Filière Fruitière et nous présente l'évolution des activités et les perspectives de son organisation.

1. Quel est l'état des lieux de la Filière Fruitière en Côte d'Ivoire ?

L'OCAB comptait 1 500 à 2 000 planteurs d'ananas avec 120 000 à 150 000t exportés. Après les différentes restructurations, et l'appui de l'Union Européenne, l'OCAB est passé, à 200 000t de produits exportés, la part des petits producteurs était de 150 000t exportées. Dans le même temps, l'OCAB a développé les exportations de mangue qui ont atteint un niveau de 11 000t à 14 000t / an de mangues fraîches.

La Filière Ananas a connu, à partir de 1999, une chute drastique de sa production, suite aux événements socio-politiques survenus en Côte d'Ivoire. La production a été affectée de façon pernicieuse, au fur et à mesure qu'on s'enfonçait dans la crise.

En ce qui concerne la banane dessert, tous les petits planteurs ont disparu à cause de la réglementation européenne et de la concurrence sur le marché européen.

A l'époque, les petits planteurs d'Abgville produisaient à eux seuls 39 000t de bananes desserts.

Il ne reste plus que 3 producteurs de bananes au sein de l'OCAB qui sont des entreprises privées indépendantes qui font environ 80 000t de bananes /an. Mais, malgré les vicissitudes, nous sommes présents dans la banane et nous essayons de développer des produits tels que la papaye et les fruits de la passion. L'OCAB va bientôt intégrer en son sein des producteurs de fruits et de légumes et également des transformateurs. A l'heure actuelle, nous avons des partenaires étrangers venus des Antilles et de la Guadeloupe qui ont commencé à investir dans des plantations de bananes dans la région de Tiassalé. Nous estimons que d'ici 1 à 2 ans, la production passera de 80 000t à 150 000t environ.

2. Qu'elle est la spécificité de chaque sous-filière ?

Nous sommes dans le domaine des fruits et légumes, chaque filière a ses contraintes. L'ananas est une culture difficile, dont il faut suivre l'itinéraire technique. Et pour le faire, il faut avoir les ressources financières suffisantes.



La banane a connu également des problèmes avec les différentes modifications intervenues dans la réglementation de l'Union Européenne. A l'époque, une licence était donnée par l'Union Européenne et attribuait un quota à l'Etat de Côte d'Ivoire qui le reversait à l'OCAB, et à son tour le distribuait aux planteurs. La réglementation ayant changé, les planteurs ont cessé d'être des détenteurs de licence au profit des importateurs. Le planteur était obligé d'acheter des licences auprès des importateurs européens qui n'avaient rien fait dans la production. Cela devenait très coûteux pour les planteurs. L'Union Européenne a aussi revu les normes de qualité qui sont très coûteuses pour les petits planteurs. (Certification)

La mangue est une spéculation très difficile au niveau de la commercialisation car elle est produite au nord, il faut des équipements importants pour assurer la chaîne de froid. Pour pallier cela, les exportateurs se sont organisés pour mettre en place un système qui garantit la pérennité de la chaîne de froid depuis la mise en conteneur, jusqu'à l'embarquement sur les navires à destination de l'Europe. Il faut donc mettre les moyens pour pouvoir concurrencer et emmener le consommateur européen à se tourner vers nos produits. Si vous n'avez pas les moyens de réaliser des campagnes publicitaires, de mener des actions de promotions puissantes, vous disparaîsez, ou vous venez en 2ème ou 3ème position après ceux qui se sont construits une notoriété sur le marché européen.

Un autre et grand problème touche la culture de la mangue en Côte d'Ivoire et dans la sous-région, c'est la piqure de la mouche des fruits (bactrocera), qui affecte les productions de mangue.

Elle peut affecter 40% des lots.

Un programme de lutte contre cette maladie est mené actuellement dans certains pays (Burkina Faso, Mali, Sénégal). Si rien n'est fait d'ici quelques années on trouvera très peu de mangues exportables en Côte d'Ivoire et dans la sous-région. Il faut une véritable volonté politique pour mener la lutte contre ce ravageur.

La papaye, est un produit très fragile dont les viroses affectent la qualité de production et les rendements. Son exportation se faisait par voie aérienne et cela était très coûteux.

La Filière Papaye a du potentiel car les marchés sont en forte croissance au sein de la CEDEAO et sur le marché Européen.

3. Parlez-nous de l'économie des filières fruitières (emplois créés et à venir, chiffres d'affaires par secteurs, etc.)

Ce secteur compte pour 3% dans le PIB ivoirien, il fait 150 milliards de revenus en termes de devises étrangères. A l'époque, 5 000 opérateurs faisaient vivre 30 000 personnes sous-traitantes dans les régions d'Azaguié, de Bonoua, de Tiassalé et de Dabou. C'est un secteur pourvoyeur d'emplois à cause des différentes spécialités que cela demande. D'ici l'année 2018, l'OCAB prévoit la création de 4 000 emplois directs dans les plantations sans compter les emplois indirects qui seront créés dans le transport, la mécanique et les différents métiers connexes qui gravitent autour des filières. Malgré les difficultés, la Filière Fruitière reste un maillon important dans l'économie nationale. A titre d'exemple, la ville de Bonoua a connu son essor d'antan avec la production de l'ananas. C'est un secteur qui peut contribuer à régler les problèmes

d'exode rural, de vagabondage, de drogue à travers la création d'emploi pour les jeunes.

4. Comment se fait le financement au sein des filières ?

Les banques n'interviennent pas ou difficilement dans le financement des activités agricoles particulièrement dans les Filières Fruitières. C'est le planteur lui-même qui avec ses économies développe son exploitation. Il faut donc qu'un système de financement soit mis en place pour aider les planteurs et permettre de redynamiser les Filières Fruitières.

5. Comment se fait la commercialisation des fruits tropicaux de Côte d'Ivoire (marchés locaux, régionaux et internationaux) ?

Les filières ne peuvent pas satisfaire à elles seules tous les marchés même si elle retrouve ses productions d'antan. Cependant, elles suffiront largement pour couvrir le marché national, mais il faut que le consommateur ivoirien accepte d'acheter des produits de qualité car cela a un coût. Les conditions logistiques pour atteindre les marchés internationaux (chambre froide, emballages en carton...) tout en maintenant la qualité du produit reviennent chers aux producteurs.

6. Quel est le processus de fixation des prix dans les filières ?

Il existe une opacité au niveau de la fixation des prix des fruits sur le marché international. Les ventes fermes n'existent pas au niveau des fruits et légumes. Cela se fait au gré et au bon vouloir des chaînes de distribution commerciales (supermarché...). Les prix suivent la tendance de l'approvisionnement des marchés (abondance ou rareté du produit). Les acheteurs locaux de fruits sont les mêmes que

ceux d'outre-mer. Ils achètent aux plus bas auprès des paysans pour les revendre plus cher sur le marché et c'est le producteur qui en pâtit. Il faut la normalisation des filières, arrêter de vendre en vrac mais plutôt passer par les chaînes de conditionnements en carton et au kilo, et transformer les excédents (jus de fruits, confiture... etc), car ce sont les excédents qui troublent le marché.

La transformation des fruits peut se faire sous plusieurs formes, jus de fruit, déshydratation des fruits, confiture, purée, etc. avec une traçabilité du fruit pour obtenir des produits dérivés de qualité.

7. Quels sont les Perspectives des Filières Fruitières ?

Bien que la filière connaît quelques difficultés, nous faisons des propositions et cherchons des financements. La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) suit le cas de nos filières, car nous sommes membres adhérents. Elle met en place des voies et moyens pour aider les filières. Nous faisons donc un recadrage et un toilettage des statuts, il nous faut aussi plus de cohésion, d'unité au sein de l'OCAB, afin de permettre à de nouveaux venus d'adhérer et d'être plus fort, sur les marchés.

8. Mot de fin

Nous gardons espoir et courage en espérant que le gouvernement malgré toutes ses charges se penchera sur le cas des exploitants du secteur et mettra en place un programme de relance de la Filière Fruitière. La transformation des fruits localement doit faire l'aspect de réflexion au niveau des décideurs. Car elle permettra la création d'emploi et pourrait apporter une valeur ajoutée aux fruits



«Développement et valorisation de l'Agriculture»

LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES EN LICE



L'innovation technologique, on en parle de plus en plus dans tous les milieux. Mais que renferme cette notion qui semble faire l'unanimité ? Innover, c'est réussir le pari de lancer de nouveaux produits (l'iPod, la voiture hybride...), de nouveaux services (le Wi-Fi, le paiement par mobile...) ou de nouvelles sources de matière première ou d'énergie (plastiques recyclés, géothermie...). Il peut s'agir aussi de nouveaux modes d'organisation (le flux tendu...), de nouvelles méthodes (la vente en ligne...) et procédés (la cuisson sous vide...). Pour faire court, on peut accepter que l'innovation, consiste à "intégrer le meilleur des connaissances dans un produit ou service créatif qui permet d'aller plus loin dans la satisfaction des individus." Quel que soit le domaine auquel on applique le terme, une innovation est une nouveauté. C'est quelque chose qui tranche avec ce qui était fait, pensé, dit, avant l'arrivée de cette innovation. C'est quelque chose qui n'était pas fait, un niveau qui n'était pas atteint avant.

ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE ET BESOIN DE TECHNOLOGIES INNOVANTES

Si l'agriculture représente le maillon principal de l'économie ivoirienne, elle s'inscrit encore essentiellement dans le cadre de petites exploitations familiales, sans accès aux méthodes modernes de production. En effet, la production agricole, animale et halieutique ainsi que les ressources humaines qui font, entre autres, l'importance du secteur agricole ivoirien, reposent sur de petites exploitations familiales non spécialisées, peu capitalisées, et engagées dans la pluri-activité aussi bien agricole que non agricole. Ces exploitations

restent aussi caractérisées par le sous équipement, le faible accès au peu de ressources financières disponibles, notamment celles dites à moyen et long terme, aux innovations technologiques et à l'information sur les marchés. Dans de telles conditions, ces exploitations ont un niveau de productivité faible qui les place dans une situation de précarité et de survie. Intégrées comme telles dans le marché mondial, à travers certains produits de base (café, cacao, coton, huile de palme, caoutchouc naturel, banane, ananas, mangue, etc.), ces exploitations ivoiriennes font face à la concurrence des agricultures beaucoup plus productives, et ce dans un environnement économique et technique caractérisé par la baisse

des prix des produits agricoles.

L'accès très difficile au crédit, conjugué à l'absence de financements à moyen et long termes, limitent les capacités des exploitants agricoles qui ne peuvent de ce fait améliorer quantitativement et qualitativement leurs productions. En outre, la faible rémunération de leurs produits ne procure pas aux producteurs les ressources nécessaires pour vivre décemment à fortiori pour investir, ce qui a des répercussions sur les ressources naturelles. A ce tableau peu reluisant, il faut ajouter l'insuffisance d'infrastructures socio-économiques en milieu rural qui rend les conditions de vie difficiles, limite les possibilités

de valoriser les progrès techniques et de développer les échanges. Par conséquent, les menaces qui pèsent sur leurs activités telles l'exode, les risques climatiques, l'épuisement de certaines ressources naturelles exigent d'eux une forte mobilisation.

L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE, UNE APPROCHE SALVATRICE?

L'innovation technologique apparaît comme un élément cardinal pour l'agriculture ivoirienne, et ce à plusieurs titres. D'abord parce que les techniques nouvelles sont le gage d'une amélioration et d'une augmentation de la productivité. L'innovation est notamment présente à travers la sélection variétale (production végétale), la sélection de race (production animale) les itinéraires techniques de culture, etc. Ainsi, le processus qui est mis en place s'attache à repérer, parmi les variétés ou races nouvelles, celles qui répondent le mieux à des critères d'environnement (adaptation au climat, au sol), de production, de résistance aux maladies et d'optimisation de la récolte ou d'élevage (par le choix de plantes ou bêtes à fort potentiel de rendement). Fondement d'un meilleur rendement, l'innovation technologique signifie aussi la possibilité pour la Côte d'Ivoire de parvenir à l'auto-suffisance alimentaire, objectif qui renoue avec le sens profond de l'agriculture, et qui devrait être au premier chef des préoccupations de tout pays. Le caractère saisonnier et éminemment périssable des denrées agricoles, notamment alimentaires, la nécessité, pour la plupart de ces denrées, d'être débarassées de certains éléments indésirables pour satisfaire les besoins et les exigences croissantes de consommation humaine et animale, l'urbanisation progressive, tendant à éloigner les zones de production des centres de grande consommation, etc., confèrent à ce phénomène d'innovation technologique, une acuité particulière, en raison des limites des technologies traditionnelles.

TECHNOLOGIES TRADITIONNELLES

Depuis longtemps, des technologies existent en milieu rural et agricole. Ces méthodes traditionnelles sont des dispositifs ou des techniques longtemps connus et habituellement utilisés par les paysans. Elles dépendent de la variété, de la durée de conservation espérée, des conditions climatiques, des quantités et du temps disponible pour la mise en stock, ainsi que des habitudes locales. Les méthodes les plus fréquentes sont : la conservation en buttes, en fosse, en vrac sur le sol, sur plate-forme, sur claies, en cabane et dans un grenier en argile. Le but des structures de conservation est d'assurer une protection contre les facteurs climatiques (pluie, soleil, température et humidité relative), contre les parasites (insectes, champignons, bactéries et nématodes), les prédateurs (rongeurs, bœufs, etc.), et les vols. Bien que les structures de conservation sous leurs formes traditionnelles soient fréquemment utilisées, les pertes post-récolte des produits agricoles restent toujours élevées et fluctuent entre 25 et 60 %.

Des actions en vue de réduire ces pertes post-récolte et accroître l'accessibilité aux innovations technologiques de conservation, surtout en milieu rural, ont conduit à développer des méthodes de conservation ne demandant pas de technologies sophistiquées et dont l'amélioration est parfois inspirée de la conservation traditionnelle. Au nombre des structures de conservation, l'on peut citer la conservation en étagère ou rayonnage simple, la claie verticale améliorée, la plate forme améliorée, la hutte surélevée et la fosse améliorée. Les traitements appliqués aux tubercules dont le dégermage régulier, l'utilisation de l'acide gibbérélique et le curing ont vu le jour.

DES RÉSULTATS PROBANTS DES TECHNOLOGIES MISES AU POINT

De nombreuses technologies ont été mises au point par la recherche dont les principales sont relatives à la production végétale, à la gestion des ressources naturelles, à la production animale et halieutique, à la transformation des produits agricoles, au domaine de la gestion des exploitations, etc.

- La production végétale

Les technologies améliorées développées sur la production végétale concernent les variétés de céréales sèches, de riz, des fruits et légumes, des racines et plantes à tubercules, de cacaoyer précoce, ainsi que les bonnes pratiques culturales (semis à sec, etc. et de récoltes) ; il s'agit généralement de matériel végétal aux caractéristiques désirables pour le contexte de production : rendement élevé, cycle court, résistance aux maladies et à la sécheresse, bonne qualité pour la transformation, bon goût, etc.

Ainsi, le cacao "Mercédès" à productivité précoce et à haut rendement a été mis au point par le CNRA, il y a près d'une décennie. Dans le cadre du transfert des technologies de gestion de la maladie du Swollen shoot qui menace la cacaoculture ivoirienne, des fiches pédagogiques pour la formation des producteurs sur des parcelles pilotes ont été élaborées et validées. 834 agents de vulgarisation ont été formés sur les mesures de gestion de la maladie afin de les transmettre aux producteurs. 537 parcelles pilotes ont à cet effet, été mises en place, et ont permis de former 10996 producteurs. Des supports d'actualisation des données sur la maladie du Swollen shoot mises à la disposition des zones depuis le mois de mars 2012, permettent aujourd'hui d'avoir des informations précises sur la localisation et l'état des vergers atteints par la maladie, ainsi que son évolution.

La mise en œuvre du PPAO/WAAPP en Côte d'Ivoire, a permis au Centre National de Spécialisation (CNS) d'introduire dans le milieu rural, deux



(2) variétés améliorées de bananiers plantains à haut rendement, tolérantes à la cercosporiose, comparativement à la variété traditionnelle, à savoir le FHIA 21 et le PITA 3, ainsi que deux variétés de manioc, Bocou I et II. Le projet a aussi permis d'une part de renforcer les capacités techniques des producteurs en matière de conduite de la culture pure de bananiers plantains et d'autre part de diffuser une (1) technologie de multiplication végétative du plantain (MSD).

Tous les tests conduits sur ces deux variétés de bananier et de manioc ont été concluant tant dans les laboratoires de la recherche, que sur le terrain. Les premiers régimes de bananes et de tubercules de manioc sont déjà sortis des plantations et font partie des mets des populations ivoiriennes.

-Production animale et halieutique

Les technologies développées en élevage visent à résoudre les problèmes de santé, d'alimentation et d'amélioration génétique et ceux relatifs au pâturage et à la gestion des troupeaux. Les plus adoptées sont les vaccins contre les maladies infectieuses, celles relatives à l'alimentation ont été timidement adoptées tandis que les technologies concernant l'amélioration génétique (insémination artificielle) balbutient encore. Pour lever cette difficulté et

dans le cadre de la mise en œuvre du PPAO/WAAPP concernant la Filière Porcine, une ferme d'amélioration génétique a été installée à Azaguié. Les premières expérimentations sont en cours, pour la production de géniteurs performants à mettre à la disposition des éleveurs.

En outre, l'environnement sanitaire de l'élevage porcin étant caractérisé par la prévalence des pathologies enzootiques courantes telles que les parasitoses internes et externes, les maladies bactériennes et certaines maladies virales, qui ont entraîné de nombreuses mortalités notamment avant et après le sevrage des porcelets, le FIRCA a initié l'actualisation des programmes de prophylaxie en élevage moderne de porcs en Côte d'Ivoire, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PPAO/WAAPP (phase 1.b). Ce travail a permis l'élaboration de fiches techniques qui vont servir à diffuser des technologies de lutte ou de prévention des pathologies majeures en élevage porcin en Côte d'Ivoire.

Dans, le domaine de la pêche et de l'aquaculture, les technologies développées concernent la sélection d'espèces productives et à haute valeur commerciale, l'amélioration du fumage et du séchage et la gestion des étangs aquacoles.

- Dans le domaine de la transformation des produits

Les technologies dans le domaine Agro-alimentaire sont essentiellement (i) la mise au point de techniques de transformation des produits bruts en d'autres produits plus fins et variés et (ii) la mise au point d'équipements de transformation des produits. Les productions fruitières ivoiriennes sont assez diversifiées et abondantes tout au long de l'année. Les productions exportées sont constituées principalement de banane dessert, de l'ananas, de la papaye et du mangoustan. Plus de 100 000 t de mangues fraîches dont environ 10% de la production sont exportés sur le marché européen. Le reste des fruits est déversé sur le marché local avec des pertes oscillant autour de 30 à 40%, le plus souvent liées à de nombreux facteurs biologiques (bactéries, champignons) et physiques (chocs, empilement, etc.) de dégradation. Au regard de la persistance de l'incertitude du marché international d'une part, et pour juguler les nombreuses difficultés de conservation et de commercialisation des fruits, la transformation constitue la seule alternative crédible pour mieux valoriser les fruits en Côte d'Ivoire. La conservation de la mangue fraîche dans les meilleures conditions est onéreuse et difficile en l'absence d'infrastructures appropriées (chaîne de froid, irradiation, etc.). La transformation

de la mangue fraîche apparaît donc comme une alternative pour réduire les pertes post récolte et améliorer le revenu des producteurs. Pour faciliter la transformation de la mangue, le FIRCA a inscrit dans son programme annuel d'actions 2013 (PAA 2013), soutenu par le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP), un projet de création d'unités pilotes de transformation de la mangue dans les coopératives de producteurs de mangue de Korhogo, Sinématiali, Ferkessedougou, Boundiali, Tengréla et Odienné. Cette transformation contribuera à rallonger la vie des fruits, à atténuer la détérioration des excédents de production, à créer de nombreux emplois et par voie de conséquence, à améliorer significativement les revenus des producteurs.

- Dans le domaine de la Gestion des Exploitations

Dans le domaine de la gestion des exploitations, on peut citer (i) le conseil de gestion aux producteurs basé sur les résultats techniques et économiques (budgets) de l'exploitation. Le conseil porte sur l'équipement, la gestion des

stocks ou la conduite des cultures et des troupeaux et (ii) le warrantage qui est une technique de financement expérimentée avec succès dans certains pays. Le warrantage consiste, pour les producteurs individuels ou les organisations de producteurs, à mettre en garantie leurs productions pour bénéficier d'un crédit qui finance une activité génératrice de revenus pendant la saison sèche. Une fois, le crédit remboursé grâce aux bénéfices de cette activité, la banque libère le stock de vivres et l'OPA ou le paysan vend alors tout ou partie de son stock qui a entre-temps augmenté de valeur. L'argent de la vente permet l'achat d'intrants pour la campagne suivante. Les Institutions de Micro Finance (IMF) et les OPA portent une attention croissante au warrantage. Cette innovation permet aux producteurs de bénéficier de plus en plus de ce dont ils ont le plus besoin pour investir, à savoir le crédit qui leur est pratiquement inaccessible dans le contexte classique des banques commerciales.

CONCLUSION

Les technologies déjà développées, mettent à la disposition des coopératives

de producteurs et des opérateurs économiques, des outils simples et faciles d'application, susceptibles d'apporter une plus value à l'ensemble des acteurs de toute la chaîne de valeur de production. Les contraintes qui pourraient survenir au cours de leur application peuvent sans doute, être levées par la formation et l'encadrement des acteurs des filières concernées. Ces techniques innovantes ont fait leurs preuves, cependant, il faut qu'elles puissent, le plus largement possible, être mises au service de la population agricole. Afin d'obtenir de meilleurs résultats, une synergie est nécessaire entre les innovations matérielles, les innovations de savoirs, et les pratiques et compétences locales. Mais l'innovation organisationnelle ou institutionnelle doit également s'y intégrer pour former une stratégie d'ensemble, afin de booster l'agriculture ivoirienne et la rendre plus compétitive.



LE MONITORING TOUR PRÉSENTE L'EXPÉRIENCE DU CNS-PLANTAIN AUX PAYS DU PPAAO/WAAPP

Une trentaine de participants, producteurs, chercheurs et vulgarisateurs venus du Nigeria, du Ghana, du Bénin, du Sénégal, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire ont pris une part active à ce Monitoring Tour consacré à la découverte des acquis générés par le CNS-Plantain.

En effet, après 2 années de mise en œuvre des activités du CNS-Plantain, d'importants résultats ont été enregistrés sur l'ensemble de la chaîne de valeurs.

Au cours de la visite des sites du CNS-Plantain, situés au Sud et au Centre de la Côte d'Ivoire, les participants ont pu apprécier les activités en cours, les résultats et les impacts du PPAAO/WAAPP.

A cet effet, 2 techniques de production de matériel végétal, la technique de Multiplication par Souche Décortiquée (MSD) et la technique des Plants Issus des Fragments de tiges (PIF), ont été présentées aux visiteurs. Les visiteurs ont pu découvrir la production à grande échelle de plants sains de banane plantain.

Avec un potentiel de production de plus de 100 plants à partir d'une souche ou d'un rejet de banane plantain, les techniques développées par le CNS-Plantain constituent une réponse à la contrainte liée à l'insuffisance de matériel végétal de qualité.

Le CNS-Plantain a introduit en milieu paysan, 2 variétés de banane plantain (PITA 3 et FHIA 21) et la culture pure de banane plantain comme une pratique nouvelle dans le paysage agricole ivoirien. La





visite à un producteur de banane plantain a permis aux participants d'apprécier le comportement de ces 2 variétés et la conduite d'une activité de culture pure de banane plantain notamment les itinéraires techniques, le niveau de production, les coûts d'exploitation, la rentabilité de l'activité et les questions d'accès au marché.

La production de la banane plantain est marquée par une période d'abondance qui s'étend d'Octobre à Mars et une période de pénurie d'Avril à Septembre. Des travaux ont été développés par le CNS-Plantain en collaboration avec les producteurs et leurs organisations professionnelles, notamment l'Association pour le Développement des Cultures Vivrières de la Côte d'Ivoire (ADCVI) sur la culture de banane plantain en contre saison avec un système d'irrigation pour rendre la banane plantain disponible à toutes les saisons de l'année. La visite de 2 sites dans 2 différentes zones agro-écologiques respectivement dans la zone forestière à Tiassalé et dans la zone de savane à M'Bahiakro a permis aux participants de découvrir la technologie de production du plantain en contre

saison grâce à l'installation d'un système d'irrigation.

Cette technologie a le plus suscité l'intérêt des pays participants qui ont compris que la banane plantain peut être cultivée en zone de savane avec le système d'irrigation. Les visiteurs ont vu en cette technologie une opportunité pour initier la culture de banane plantain et/ou de mettre en place un dispositif de production de banane de contre saison afin de combler la période de pénurie dans leurs pays respectifs.

L'association des cultures vivrières telles que le chou, le soja, etc à la culture pure de banane plantain a été appréciée par les participants qui ont vu en cette technologie un moyen performant pour amener des producteurs à s'intéresser à la culture pure de banane plantain.

Les solutions du CNS-Plantain pour la conservation et la transformation de la banane plantain ont été présentées aux pays du PPAAO/WAAPP. Il s'agit des abris améliorés qui permettent la conservation de la banane plantain à l'état vert sur une période de 33 jours et de la technologie de transformation de

farine de banane plantain. Aussi, en parlant de la valorisation de la banane plantain, une variété de mets confectionnés à partir de la farine de banane plantain a été dégustée par les participants qui n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction.

Au terme du monitoring tour, le CNS-Plantain a été félicité par les participants. Des suggestions ont été faites en vue d'améliorer la performance du CNS-Plantain. Il s'agit, entre autres de l'élaboration des fiches techniques des différentes technologies générées, du développement de techniques pour le transport des régimes de banane plantain dans les meilleures conditions et l'approfondissement de la recherche sur la gestion de l'eau dans le cadre de l'irrigation.

L'Unité de Coordination Technique et Fudiciaire du PPAAO/WAAPP a donné rendez-vous aux pays du PPAAO/WAAPP pour la prochaine édition du MonitoringTour du CNS-Plantain en 2014.

L'UNITÉ DE COORDINATION FAIT LE POINT DES PROJETS DU PPAAO/WAAPP 1.C AVEC LES PARTENAIRES

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du volet riz du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP 1.C), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), agence d'exécution dudit projet, a effectué du 26 janvier au 3 février 2014 une mission de suivi des activités en cours.



Cette mission avait pour objectif de suivre l'état d'avancement des projets de recherche - développement et de diffusion de technologies sur le riz pluvial et irrigué.

A cet effet, la mission conduite par M. Jean Paul LORNG, Coordonnateur Adjoint du PPAAO/WAAPP-Côte d'Ivoire a effectué des visites de terrain et échangé avec les partenaires d'exécution desdits projets que sont le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), l'Office National de Développement de la Riziculture (ONDR), l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), l'École Supérieure d'Agronomie (ESA) et le Centre de Formation à la Mécanisation Agricole (CFMAG). Plus de 15

projets portant, entre autres, sur la production de semences certifiées, la reconstitution des ressources génétiques, la détermination des périodes propices au semis du riz pluvial, la réhabilitation d'infrastructures, la conduite d'essais de nouvelles variétés de riz, la réalisation de tests de séchoirs pour le riz paddy et l'utilisation de filet pour la lutte anti aviaire dans la production de riz ont été passés en revue. La mission a pu constater que 90% de ces projets ont effectivement démarré et quelques résultats ont été obtenus. Au titre des résultats obtenus, plus de 600 tonnes de semences certifiées de riz ont été produites au cours de la campagne 2013 en collaboration

avec l'ONDR.

Le processus de certification des semences a permis de rendre opérationnel le dispositif de production de semences certifiées affecté par la crise politique qu'a traversée la Côte d'Ivoire.

Les activités exécutées par le CNRA ont permis d'actualiser les dates de semis du riz pluvial dans la région de Man en tenant compte des changements climatiques. Les essais relatifs à l'actualisation de la date des semis seront étendus à San Pedro, Bongouanou et Dimbokro afin de permettre aux producteurs de démarrer la campagne dans la période propice. Plus de 150 accessions de riz ont été recueillies



pour enrichir la collection existante et 900 kg de semences de base ont été produites pour la reconstitution des ressources génétiques sur le riz.

Les travaux de réhabilitation du CFMAG, du Laboratoire de Pédologie de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA), de construction et d'équipement de chambre froide pour la conservation des ressources génétiques de riz à la Direction Régionale du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) ont atteint 80% de taux de réalisation.

Par ailleurs, les échanges, avec la plateforme riz de Gagnoa, mise en place avec l'appui de l'ANADER et

de l'ONDR, ont permis de mettre en exergue un modèle de réussite qui fait la fierté des acteurs. En effet, la plateforme, consacrée à la production du riz blanchi, réunit en son sein les riziculteurs, les usiniers, les semenciers, les transporteurs, les commerçantes, les institutions bancaires et les structures de commercialisation de produits phytosanitaires. L'interaction entre ces différents acteurs a permis de donner de la valeur ajoutée à la production du riz à Gagnoa. Une relation gagnant-gagnant dans laquelle chaque acteur bénéficie d'un avantage particulier. Les efforts se poursuivront en vue de reproduire l'expérience de Gagnoa dans 9 localités de production rizicole.

Au terme des visites de terrain et des séances de travail, des recommandations ont été faites aux partenaires d'exécution. Il s'agit, pour la quasi-totalité des projets de recherche, de la réalisation des tests en milieu paysan en collaboration avec les producteurs et de l'élaboration des fiches technico-économiques sur les technologies agricoles qui seront développées. Ces recommandations permettront de prendre en compte les réalités du terrain afin de proposer des solutions idoines et de montrer l'avantage économique de chaque technologie générée.



RENCONTRE D'ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES ENTRE PRODUCTEURS SUR LA CULTURE DE LA BANANE PLANTAIN À NIABLÉ

Dans le cadre de la promotion des technologies agricoles en milieu paysan, le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) a organisé, le 18 Décembre 2012 à Niablé une rencontre d'échanges d'expériences entre producteurs sur la culture de banane plantain.



Une vingtaine de producteurs, membres de 10 groupements des localités d'Abronamoué, Zouhounou, Affalikro, Diangobo et de Niablé, sont venus s'enquérir de l'expérience du groupement «main dans la main» de Niablé en matière de culture de banane plantain.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du PPAAO/WAAPP, plusieurs technologies ont été générées et mises à la disposition des producteurs. Ces technologies font l'objet d'expérimentation par des producteurs individuels ou des groupements de producteurs dans plusieurs localités de la Côte d'Ivoire. Concernant la Banane Plantain, ce sont environ 34 000 plants des variétés améliorées, PITA 3 et FHIA 21, qui ont été

distribuées aux producteurs dans les zones propices à la culture.

Depuis 2011, le groupement «main dans la main», avec l'appui des partenaires techniques du PPAAO/WAAPP, a développé une expérience en matière de culture de banane plantain. Cette expérience a été partagée avec les producteurs des groupements issus des villages environnants en vue de contribuer à l'adoption des technologies agricoles et à l'amélioration de la productivité agricole.

A cette occasion, plusieurs sites d'expérimentation ont été visités par les producteurs. Il s'agit des parcelles d'essais des nouvelles variétés de banane plantain que sont le FHIA 21 et le PITA 3 en observation aux côtés de la variété locale et la parcelle de parc à

souche destinée à la production de plants de banane plantain.

Au cours des visites, Mme YAO Somala, Présidente du groupement, a partagé avec les producteurs les normes à respecter pour une conduite de culture pure de banane plantain, l'effeuillage (qui consiste à couper les feuilles du bananier attaquées par la cercosporiose) et l'entretien de la parcelle. En outre, une démonstration des techniques de production de matériel végétal sain de bananier plantain a été faite, notamment les techniques de décapitation et les Plants Issus de Fragments de tiges (PIF) du bananier plantain.

Sur les terrains visités, les producteurs ont vu que les variétés améliorées FHIA 21 et le PITA 3 ont une meilleure productivité et

résistent mieux aux maladies. La récolte et la pesée des régimes issus des différentes variétés ont permis aux producteurs de voir la différence significative entre les variétés améliorées qui font plus de 10 kg contre 5 kg pour la variété locale.

Des échanges pertinents ont eu lieu autour des sujets tels que la rentabilité de la production des rejets, l'élagage des feuilles, le coût du transport des plants vers une parcelle et les raisons du choix des variétés améliorées.

A l'issue des échanges, les producteurs ont été convaincus que l'application effective des bonnes techniques agricoles et l'adoption des nouvelles variétés introduites améliorent significativement la productivité.

Des mets confectionnés, à partir de la farine de banane plantain, ont été dégustés par les apprenants du jour qui ont été agréablement surpris par ces délices.

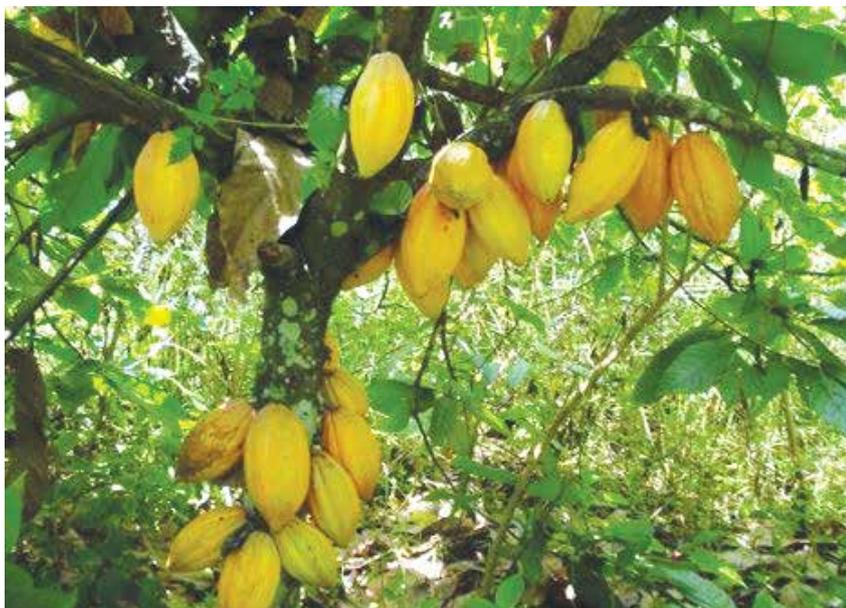
Il faut noter que les échanges ont été traduits en langues locales (Agni et en Malinké) afin de permettre aux participants de s'approprier les techniques agricoles.

Au terme de la rencontre d'échanges, les producteurs se sont engagés, par ailleurs, à faire la restitution de la journée aux membres de leur groupement et ont manifesté l'intérêt d'expérimenter ces nouvelles variétés dans leur localité.



LES ACTEURS DE LA FILIÈRE ENGAGÉS À PRODUIRE DU CACAO DE BONNE QUALITÉ EN RESPECTANT LES NORMES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES INTERNATIONALES.

Le cacao est un produit stratégique pour le développement économique et social de notre pays ; il contribue à hauteur de 40% des recettes d'exportation, nourrit plus de 800 000 producteurs et crée des millions d'emplois directs et indirects. Pourtant, sous les multiples effets des changements climatiques et des mauvaises pratiques agricoles, le verger cacaoyer est confronté, depuis quelques années à la recrudescence des maladies et des ravageurs. Ces ravageurs et maladies peuvent provoquer des pertes de production considérables, pouvant se situer entre 25 et 100%.



Bien qu'il existe des moyens agronomiques et biologiques pour le contrôle des ravageurs et maladies, l'utilisation de produits agro pharmaceutiques, encore appelés pesticides, s'avère actuellement le moyen le plus efficace en raison de son effet immédiat. Mais, le recours aux pesticides n'est pas sans danger pour les utilisateurs et les consommateurs, surtout lorsque les prescriptions d'usage ne sont pas respectées.

En effet, les mauvaises conditions de production, de récolte, d'écaillage, de fermentation, de séchage, d'emballage, de stockage ou d'entreposage et de transport déprécient la qualité du cacao. Une telle situation compromet fortement l'accès des fèves de cacao et des produits dérivés au marché international. Face à cette situation, des actions sont engagées sur toute la chaîne de production et de commercialisation pour assurer une production durable

du cacao. Ainsi, l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) a initié, en collaboration avec le Cameroun, le Ghana, le Nigeria, le Togo et la Côte d'Ivoire, le « **projet de renforcement des capacités SPS en Afrique pour atténuer les effets nocifs des résidus de pesticides dans le cacao et maintenir l'accès au marché** », en abrégé « **Projet SPS Cacao Africain** ».

Le projet consiste à renforcer les capacités techniques et institutionnelles en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) afin de permettre aux pays producteurs de cacao de répondre au mieux aux exigences réglementaires des pays consommateurs. Comme objectif, le projet vise à préserver l'accès au marché international des fèves de cacao produites en Afrique, donc en Côte d'Ivoire, à travers le renforcement de la capacité SPS, afin de produire du cacao de bonne qualité, conforme aux réglementations et législations internationales en vigueur sur les résidus de pesticides et autres substances nuisibles dans le cacao.

En Côte d'Ivoire, le Conseil du Café-Cacao assure le financement du Projet SPS Cacao Africain, conformément à la volonté du Gouvernement de développer une économie cacaoyère durable basée sur la réorganisation de la production et l'amélioration de la productivité. La mise en œuvre du projet, confiée au FIRCA en qualité d'organisme national d'exécution, se fait, entre autre, à travers des contrats signés avec des partenaires.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante 2 intitulée « Accroissement de la capacité des parties prenantes à appliquer les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) et les Bonnes Pratiques d'Entreposage (BPE) pour un emploi rationnel des pesticides », l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), est chargée d'assurer « la formation des producteurs et des dirigeants de coopératives sur les normes SPS dans le processus de production et de traitement du cacao en Côte d'Ivoire ». A ce titre, cinq (05) zones pilotes ANADER ont été identifiées en 2013 : Adzopé, Divo, Guiglo, Lakota et Vavoua ; et les activités ont démarré depuis lors.

Au niveau de la Composante 3 qui porte sur l'« Accroissement de la capacité institutionnelle nationale à suivre et faire appliquer les normes SPS dans le secteur cacaoyer », la fédération régionale de l'industrie de la science des plantes (CropLife Afrique et Moyen Orient), la Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité (DPVCQ) du Ministère de l'Agriculture et le

FIRCA se sont accordés pour assurer la formation des responsables clés de l'Administration sur les problèmes liés aux pesticides.

Formation et transfert de technologies

La formation des producteurs et des dirigeants de coopératives sur les normes SPS dans le processus de production et de traitement du cacao en Côte d'Ivoire, qui est une forme de transfert de technologies aux producteurs, constitue un axe stratégique de la mise en œuvre du Projet SPS Cacao Africain dans notre pays. Pour leur permettre de s'impliquer entièrement dans ce projet dont ils sont les premiers bénéficiaires, le renforcement de leurs capacités s'est avéré nécessaire. Ainsi, l'ANADER a mis en place des outils d'information et de sensibilisation au village ainsi que dans les coopératives, qui ont permis de toucher directement et indirectement plus d'un millier de personnes. De même, des outils de formation des producteurs au champ tels que les Champs Ecole Paysan (CEP) et les Parcelles de Démonstration (PD), sont mis à contribution pour la formation sur la bonne application de produits agropharmaceutiques.

Ces formations s'étendent aux opérations de traitement post-récolte : fermentation, séchage, ensachage et stockage bord champ. Ainsi, les producteurs disposent de connaissance technique pour produire du cacao de bonne qualité.

Gestion des Produits phytosanitaires

Les risques élevés de contamination du cacao sur la chaîne de production dus à la faible proportion de producteurs ayant reçu une formation formelle sur l'utilisation responsable et sécurisante des pesticides représentent une menace réelle pour la filière. Toutefois, une bonne utilisation des produits agro pharmaceutiques homologués, aux doses et périodes indiquées, comme l'exigent les bonnes pratiques agricoles, permettra non seulement d'accroître les rendements, mais aussi de réduire les niveaux de résidus de pesticides dans les fèves de cacao à des seuils acceptables. De même que le respect des bonnes pratiques d'entreposage assure déjà aux fèves de cacao une meilleure qualité. La formation constitue le meilleur investissement pour l'acquisition des compétences techniques. Les « Champs Ecole Paysan » mis en œuvre par l'ANADER, ont permis de dispenser aux cacaoculteurs, des connaissances sur la gestion intégrée des maladies du cacaoyer, les bonnes pratiques de récolte et de post-récolte du cacao, ainsi que sur l'utilisation raisonnée des produits agropharmaceutiques, dont ils se sont entièrement appropriés.

Concernant les responsables de l'administration dont l'activité a un lien avec les pesticides, la Coordination Nationale du projet a organisé deux ateliers de formation sur les problèmes liés aux pesticides. Le premier atelier s'est tenu le 04 décembre 2013, et a vu la participation de 62 fonctionnaires responsables issus du Ministère de l'Agriculture,



du Ministère de l'Économie et des Finances (Douane), du Ministère du Commerce, du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et du Ministère de la Défense. La deuxième formation a eu lieu le 27 février 2014 au bénéfice des 77 Directeurs Départementaux de l'Agriculture. Ces formations ont permis aux responsables de l'administration de prendre conscience de l'indispensable nécessité de lutter ensemble et efficacement contre les pesticides non homologués en Côte d'Ivoire. Satisfait de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet sur le terrain, M. SILUE Gnénéyéri, Directeur de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité (DPVCCQ) au Ministère de l'Agriculture (MINAGRI), et Président du Comité Pesticides de Côte d'Ivoire, a rappelé la place importante qu'occupe la production cacaoyère dans l'économie nationale

et dans la vie des populations agricoles, avant de mettre l'accent sur les graves conséquences d'une mauvaise utilisation des pesticides.

Au total, les activités réalisées dans le cadre du Projet SPS Cacao Africain ont déjà une incidence positive en termes de compétences des producteurs et des coopératives pour produire et commercialiser du cacao de bonne qualité, répondant aux normes SPS internationales. Ces activités ont également permis une prise de conscience des producteurs sur la nécessité d'améliorer et de maintenir la qualité du cacao respectant les exigences des pays consommateurs. Par ailleurs, les responsables clés de l'administration ont été équipés en termes de connaissance pour assurer des contrôles efficaces sur le terrain dans le cadre de la lutte contre la fraude sur les pesticides.

Mais la véritable réussite de ce projet repose sur le réel engagement du Gouvernement ivoirien à faire appliquer les normes sanitaires et phytosanitaires internationales en vigueur dans le secteur du cacao sur toute l'étendue du territoire, en dégageant les moyens idoines. De même les pays engagés dans ce projet gagneraient à entretenir une franche collaboration avec leurs voisins en vue de résoudre durablement les problèmes transfrontaliers sur les pesticides, notamment la fraude et les contrefaçons.

L'ENCADREMENT DES PRODUCTEURS D'ANACARDE PREND FORME

Une convention cadre vient d'être signée entre le Conseil du Coton et de l'Anacarde, le FIRCA et l'ANADER

La réforme des Filières Coton et Anacarde entamée ces dernières années rentre dans sa phase active avec la signature le jeudi 21 mars 2014, d'une convention cadre tripartite, entre le Conseil du Coton et de l'anacarde, le FIRCA et l'ANADER. Cette conclusion d'accord qui intervient au moment où la Filière Anacarde amorce un nouveau développement, vise à assurer de façon efficace et durable, l'encadrement des producteurs d'anacarde, en vue d'accroître durablement la production, d'améliorer la qualité de la noix de cajou et leurs revenus.



La Côte d'Ivoire est le premier producteur africain de noix de cajou avec une production d'environ 500 000 tonnes en 2013, pour une superficie estimée à plus de 750 000 ha. Cependant, selon M. MALAMINE SANOGO, Directeur Général du Conseil du Coton et de l'Anacarde, du fait de la vocation initiale de l'anacardier de lutter contre l'avancée du désert, aucune action coordonnée n'a été entreprise pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement adéquat aux producteurs. Cette situation faisait

peser beaucoup de contraintes sur la filière dont la petitesse des tailles des exploitations (1 à 3 hectares), la faiblesse des rendements (300 à 500 kg/ha contre 800 Kg à 1 tonne à l'ha dans certains pays), la diversité des itinéraires techniques, le non-entretien des plantations, ainsi que la baisse des rendements et de la qualité des noix, etc.

Pour améliorer la situation générale de la filière, des actions ponctuelles et localisées ont été entreprises. Toutefois, l'impact de ces interventions reste limité

aussi bien du fait des moyens mis en œuvre que des approches utilisées.

L'anacarde, selon Dr. ANGNIMAN ACKAH Pierre, Directeur Exécutif du FIRCA, est l'une des rares filières qui n'a pas bénéficié d'encadrement rapproché. Ainsi, afin de garantir la durabilité de la culture, améliorer la productivité et les revenus des producteurs, le Gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif d'encadrement dédié à la filière, à travers une convention cadre signée entre le Conseil

Coton et de l'Anacarde, le FIRCA et l'ANADER. Sur la base de cet accord tripartite conclu, le vendredi 21 mars 2014, une convention spécifique sera signée dans les prochains jours entre le FIRCA et l'ANADER, pour confier à l'ANADER la charge d'assurer la vulgarisation des variétés améliorées, la formation aux bonnes pratiques agricoles (création et entretien des parcelles, opérations de récolte et post-récolte), l'identification des producteurs et des parcelles, l'élaboration des prévisions de récolte, et le suivi des statistiques de production, etc. Ce dispositif doit permettre à terme, de contribuer à améliorer les rendements et la qualité des noix et des pommes de cajou, de maîtriser les coûts de production, d'améliorer les revenus des producteurs et d'avoir une meilleure visibilité sur le verger, les prévisions de récoltes et les volumes produits.

ZONE ET MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

La zone d'intervention est celle de la production de l'anacarde et couvre le District Autonome de Yamoussoukro et les régions administratives de l'Indenié-djuablin, du Folon, du Kabadougou, du Bélér, de l'Iffou,

du N'zi, du Moronou, du Haut-Sassandra, de la Marahoué, du Poro, du Tchologo, de la Bagoué, du Hambol, du Gbeke, du Bèrè, du Bafing, du Worodougou, du Bounkani et du Gontougou.

Cette répartition correspond aux 34 zones ANADER composées de Boundiali, Dabakala, Ferké, Katiola, Korhogo, Tengréla, Béoumi, Bocanda, Bouaké, Dimbokro, Mankono, M'bahiakro, Sakassou, Tiébissou, Yamoussoukro, Bouaflé, Daloa, Séguéla, Vavoua, Zuénoula, Odienné, Minignan, Bondoukou, Bouna, Daoukro, Tanda, Sinfra, Issia, Toumodi, Agnibilékrou, Abengourou, Bongouanou, Biankouma, et Toubia. Tout ce dispositif sera en relation fonctionnel avec la Direction Générale du Conseil du Coton et de l'Anacarde et de ses Délégations Régionales. Selon Dr SIDIKI Cissé, Directeur Général de l'ANADER, la méthodologie d'intervention utilisée doit permettre au projet d'avoir un impact significatif et mesurable sur les producteurs. A cet effet, l'ANADER

déployera un réseau de Conseillers agricoles et de superviseurs dans toute la zone de production, à raison d'un conseiller agricole pour 20 villages au maximum. Chaque conseiller agricole a pour mission de former un conseiller animateur endogène qui servira de relai des messages aussi bien du Conseiller agricole que du Conseil du Coton et de l'Anacarde auprès des producteurs de son village, lui-même étant producteur d'anacarde.

La mission s'exécutera sur une durée de quatre (4) ans, avec une évaluation tous les 2 ans. Toutefois, il est prévu un suivi évaluation périodique qui sera réalisé par le Conseil du Coton et de l'Anacarde et le FIRCA. En plus de cette disposition, l'ANADER mettra en œuvre un mécanisme interne qui lui permettra de s'assurer de l'effectivité des activités sur le terrain et de leur impact sur les producteurs.



12^{ème} journées de l'Association Cotonnière Africaine (A.C.A)

LE COTON AFRICAIN À L'ÉPREUVE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Fondation Félix HOUPHOUET BOIGNY pour la recherche de la paix à Yamoussoukro, a abrité les 13 et 14 mars 2014, les 12^{ème} journées de l'Association Cotonnière Africaine (A.C.A). Placée sous le Haut Patronage du Ministre de l'Agriculture, M. Mamadou Sangafowa COULIBALY, cette rencontre avait pour thème principal : «Le coton africain face au défi du changement climatique ». Environ 300 délégués venus d'Afrique, d'Europe, d'Asie et des Etats Unis d'Amérique ont honoré de leur présence cet important évènement de l'Association Cotonnière Africaine.



Avec 1.500.000 tonnes de fibres soit 6 % de la production mondiale, le coton africain occupe la 8^{ème} place mondiale. Culture essentiellement pluviale et soumise aux aléas climatiques, le coton africain, malgré une qualité indéniable, reste moins compétitif sur le marché international, en raison de la politique de subventions appliquée par les gouvernements de certains gros pays producteurs comme les Etats-Unis.

Face à cette situation, quelles solutions adopter pour permettre aux pays africains producteurs

de coton d'être plus compétitifs? C'est à cette problématique que, les chercheurs et les acteurs du coton, venus des quatre coins du monde ont durant trois jours, tenté de donner réponse.

Selon M. Abdoulaye Salif Cissoko, Président par intérim de l'Association Cotonnière Africaine (A.C.A), le coton représente pour l'Afrique un puissant instrument d'amélioration des indicateurs macro-économiques et de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. «Il est l'une des principales sources de revenus des exploitations agricoles

familiales du continent. Près de 25 millions d'Africains tirent une part importante de leurs ressources de la Filière Coton», a indiqué. M. Cissoko qui a cependant souligné que les effets de ces changements climatiques se manifestent essentiellement par : l'augmentation de la température, la baisse et l'irrégularité de la pluviométrie, la dégradation des sols, la résurgence de ravageurs, la dégradation de la qualité du coton. Il préconise donc un diagnostic d'ensemble de tous les pays africains producteurs, afin que l'objectif de faire passer la production actuelle de 1.500.000

tonnes de fibres à 5.000.000 de tonnes d'ici à 2022 soit une réalité.

Au nom du Ministre de l'Agriculture, Président de ces 12^{ème} journées de l'Association Cotonnière Africaine, le Préfet de la région du Bélier, André Assoumou Ekponon, a salué l'ACA dont le choix s'est porté sur la Côte d'Ivoire pour abriter cette rencontre d'intérêt commun. Il a expliqué qu'en Côte d'Ivoire, les efforts entamés par le gouvernement pour rendre la filière compétitive et améliorer le revenu des producteurs de coton, commencent à porter des fruits. Toutefois, il a reconnu que l'impact de la mise en œuvre de la réforme sur la Filière Coton en

Côte d'Ivoire et toutes les actions menées ailleurs en Afrique restent soumis à la maîtrise et à la gestion efficace du phénomène de changement climatique.

Selon le conseiller technique du ministre de l'agriculture ivoirien, N'Golo Coulibaly, ces assises visent à étudier la gestion rationnelle du changement climatique par les acteurs de la Filière Coton. D'autant plus que la production mondiale du coton enregistre une baisse régulière n'ayant aucun impact sur le prix du fait des stocks importants conservés par les plus gros pays producteurs qui ont à leur actif, 70% de la production mondiale. «La Chine est le pre-

mier producteur et aussi le premier consommateur mondial du coton. Elle détient à elle seule, 11,49 millions de tonnes de stocks sur une production de 26,838 millions de tonnes en 2012/2013 », a informé N'GOLO COULIBALY.

En marge de ces assises, deux sessions d'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, ont également été tenues, pour se terminer par la mise en place du nouveau bureau du Comité de direction pour les 2 années à venir, 2014-2016, présidé par le Soudanais Mahieldin Ali Mohamed ABDALA.



CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION DE VŒUX AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE DÉCORATION DES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE : LE FIRCA HONORÉ.

Le personnel du ministère de l'Agriculture, les acteurs et les partenaires du secteur agricole ont sacrifié, le 7 février 2014, à Abidjan plateau, à la traditionnelle cérémonie de présentation de vœux au ministre de l'Agriculture. Organisé par le ministère de l'agriculture, cette cérémonie a été mise à profit pour honorer 72 acteurs du secteur agricole.

Au nombre de ces 72 agents, qui ont été élevés dans les trois ordres du mérite agricole, figurent 19 administrateurs et agents du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA). La distinction de ceux-ci s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 10ème anniversaire du FIRCA. Ce sont 3 administrateurs qui ont été faits Commandeurs, 4 administrateurs et membres du comité de direction élevés au grade d'officiers et 11 faits chevaliers dans l'Ordre du mérite agricole.

En effet, après avoir financé le développement agricole ivoirien pendant 10 années, l'occasion était toute trouvée par l'autorité de tutelle pour honorer certains acteurs du FIRCA qui se sont distingués en raison de leur contribution exceptionnelle au fonctionnement de cette structure ce sont le Conseil du Café Cacao, l'APROMAC, l'INTERPORCI.

Peu avant la cérémonie de décoration, Mireille M'Bahia, Chef de Cabinet au Ministère de l'Agriculture et porte-parole des agents a salué les actions du ministre et souhaité une fructueuse année au secteur agricole. Aussi, a-t-elle invité le ministre de l'agriculture à se pencher sur la situation



administrative et sociale de certains agents.

En réponse aux vœux, le Ministre de l'agriculture a salué le travail abattu par la famille agricole qui a évité à la Côte d'Ivoire de connaître la famine au plus fort de la crise électorale et même post-électorale.

Il a par ailleurs relevé que les différentes distinctions et décorations dénotent de la gratitude que les autorités ivoiriennes expriment à ceux qui ont permis de remplir le grenier de la Côte d'Ivoire. Il a promis de continuer d'œuvrer pour

l'amélioration des conditions de travail et de vie des acteurs du monde agricole.

En outre, cette double cérémonie a donnée l'occasion au Ministre de l'agriculture Mamadou Sangafowa COULIBALY de dresser le bilan de l'année écoulé et de présenter les perspectives pour l'année 2014.

En terme de bilan, 2013 a marqué le début de la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole (PNIA) adopté l'année d'avant, ainsi que l'amélioration de la gouvernance du secteur, à travers

les réformes des filières café-cacao et coton-anacarde, récemment, dont les premiers résultats sont attendus cette année.

Aussi, les orientations stratégiques pour 2014 consistent-elles à faire en sorte que le secteur continue de jouer un rôle important non seulement dans l'économie nationale, mais aussi au niveau social. «Toutes les réformes, toutes les réflexions visent cet objectif », a-t-il assuré, rappelant que l'agriculture a souffert d'un manque d'investissement pendant plus de 30 ans.

Ce qui est en train d'être corrigé par

le pouvoir, résolu à s'appuyer sur le privé et les Organisations professionnelles agricoles (OPA), pour la relance du secteur agricole.

Cette année, en plus des investissements prévus par l'Etat, avec l'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF), l'accent sera mis sur la coopération internationale entre institutions étatiques et aussi entre structures privées.

Le ministre de l'Agriculture s'est engagé à continuer les réformes, notamment dans la revue des services agri-

coles. La mise en œuvre de la loi sur le foncier agricole qui a connu l'an dernier une prorogation de 10 ans sera accentuée en 2014, année qui verra en outre la codification du secteur après l'élaboration et l'adoption d'une loi, à cet effet.



ACTUALITES



SIA 2014 LA COTE D'IVOIRE MET L'ACCENT SUR LA QUALITE



La Côte d'Ivoire a participé à la 51^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture de PARIS (SIA). Cette exposition a ouvert ses portes le samedi 22 février 2014 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, en France, au cours d'une cérémonie officielle présidée par le président français François Hollande.

Pour 2014, en cohérence avec la politique gouvernementale ivoirienne qui vise à repositionner la Côte d'Ivoire sur l'échiquier international, la délégation ivoirienne a fondé sa participation au SIA sur le thème suivant: « La Côte d'Ivoire, en marche vers une Agriculture émergente ».

En référence à ce thème, la Côte d'Ivoire, a voulu mettre l'accent sur, la qualité des structures participantes, la qualité de ses produits et services et la qualité de son stand.

A ce titre, le Conseil du café-cacao,

le Conseil du coton et de l'anacarde, le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), la Chambre d'Agriculture, l'Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile (AIPH), l'Organisation Centrale des Producteurs Exportateurs d'Ananas et Bananes (OCAB) ont participé activement à ce salon.

La journée ivoirienne tient toutes ses promesses

Une journée ivoirienne a été organisée le dimanche 23 février 2014. Cette journée spéciale s'est tenue en présence de MM. Mamadou sangafowa COULIBALY, Ministre de l'Agriculture, Kobenan KOUASSI ADJOUNAMI, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, SEM Charles GOMIS, ambassadeur et de nombreuses personnalités du monde agricole ivoirien,

qui ont fait le déplacement à Paris.

Le stand de la Côte d'Ivoire aux couleurs chatoyantes orange, blanc et vert a été l'attrait principal du pavillon 7/3, grâce aux produits présentés pour la dégustation (le chocolat et le café chauds, le thé des Savanes, les frites de bananes plantain (aloco), des cocktails de fruits frais, des amandes de cajou etc.), la musique diffusée et les danses traditionnelles présentées durant toute la journée. La diffusion du film institutionnel a permis au nombreux public de voir un panorama du secteur agricole ivoirien et de ses grandes potentialités en matière d'investissement.

La délégation ivoirienne a rendu des visites de courtoisies aux autres délégations africaines présentes au salon.

Invité spécial du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, le Ministre SANGAFOWA COULIBALY a partagé

l'expérience de la Côte d'Ivoire à l'occasion d'un panel sur l'agriculture familiale le mercredi 26 février 2014, au pavillon 4. La veille de ce jour, le mardi 25 février 2014, il a également animé, devant les investisseurs, une conférence essentiellement destinée aux partenaires économiques européens, sur la politique de relance agricole, à la salle 733 du Pavillon 7.

Le Président de l'Assemblée Nationale au Salon de l'Agriculture de Paris

Le Président de l'Assemblée Nationale, Guillaume SORO Kigbafori, a visité, le jeudi 27 février 2014, le stand de la Côte d'Ivoire. Accompagné d'une forte délégation comprenant plusieurs membres du Gouvernement dont le Ministre de l'Agriculture, Mamadou Sangafowa COULIBALY, et Monsieur Bruno KONE, Ministre de la Poste et des Télécommunications de l'Information et de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement, le Président de l'Assemblée Nationale est venu apporter son soutien au comité d'organisation représentant la Côte d'Ivoire à ce salon. Etaient également de la délégation, SEM. Charles GOMIS, Ambassadeur de Côte

d'Ivoire en France, SE Mme Denise HOUPHOUET-BOIGNY, Représentante de la Côte d'Ivoire auprès de l'UNESCO et plusieurs autres personnalités ivoiriennes et étrangères dont le Chef de Cabinet du Président de la République, Monsieur Sidi Touré et le Conseiller spécial du président de la République du Gabon.

Le processus de relance de l'agriculture, cheville ouvrière de l'économie ivoirienne, est réellement entamé. Et la visite des autorités ivoiriennes marque le soutien du Gouvernement aux côtés du Ministère de l'Agriculture, qui prépare déjà le prochain Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales de Côte d'Ivoire (SARA). Ce salon est prévu se tenir du 02 au 12 avril 2015 sur les bords de la lagune Ebrié. C'est un rendez-vous plein de promesses qui est annoncé à Abidjan en 2015

Plein succès pour la Côte d'Ivoire

Le Salon International de l'Agriculture de Paris (SIA) a fermé ses portes le dimanche 02 Mars 2014 à la Porte de Versailles.

La Côte d'Ivoire peut se féliciter de sa participation à ce grand rendez-vous agricole. Avec un stand

attractif et lumineux, la Côte d'Ivoire a enregistré sur toute la durée du salon plus de 20.000 visiteurs professionnels et non professionnels.

Les produits présentés, notamment : le café et le cacao en boissons chaudes, en tablette et en liqueur, les ananas et les bananes en fruits frais et en cocktail, le thé des savanes et la célèbre friture de banane plantain communément appelée « alloco », ont fait l'objet d'une forte attraction.

Au delà de l'aspect gastronomique, la Côte d'Ivoire a marqué son passage à cette 51ème édition du SIA, par une participation très active sur le plan scientifique. C'est un réel succès que le Ministère de l'Agriculture enregistre cette année. Progressivement, l'agriculture ivoirienne retrouve ses lettres de noblesse. Un signal qui annonce la relance effective de l'économie ivoirienne.

La présence de la Côte d'Ivoire à cet important rendez-vous agricole international, est indéniablement un signal fort de repositionnement de notre pays sur l'échiquier international.





LES ACTEURS DES FILIÈRES HÉVÉA ET PALMIER À HUILE S'INITIENT AU MARCHÉ DU CARBONE

Du 5 au 6 décembre 2013, le FIRCA a organisé en collaboration avec l'APROMAC, un atelier sur le "marché du carbone", afin de promouvoir ce concept, les mécanismes de fonctionnement et d'accès à ce marché, auprès de l'ensemble des acteurs de la Filière Hévéa. Cet atelier avait également pour but de sensibiliser les acteurs des autres filières et leurs partenaires, sur la nécessité d'adoption d'une stratégie d'accès à ce nouveau marché.



En 2012 le FIRCA et l'APROMAC ont participé à la Conférence annuelle sur le caoutchouc et aux réunions de l'IRRDB en Inde. C'est au cours de la réunion du comité des Directeurs des instituts de recherche et des structures de développement de l'IRRDB, que des ateliers de formation sur les marchés du carbone furent programmés en Malaisie, en Côte d'Ivoire et en Thaïlande.

L'objectif de cet atelier était de familiariser les membres de l'IRRDB dont le FIRCA fait partie du Conseil d'Administration, sur les aspects du marché du carbone, ainsi que sur le déroulement des transactions sur ce marché. Les experts commis à cette mission sont membres du Centre International sur l'Energie (IEC), un consortium regroupant les Universités de Queensland Australia (Australie) Newcastle (Angleterre) et Xstrata Ltd (CANADA).

Les marchés dits du carbone sont des marchés de négociation et d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES). C'est une politique qui consiste à faire payer à des émetteurs, le coût de la nuisance pour le climat que constitue leur émission, selon le principe pollueur-payeur. Ce coût supplémentaire pour les émetteurs doit les inciter à réduire leur émission de gaz, préjudiciable à l'agriculture en raison des perturbations des

cycles de la pluviométrie, en réduisant leur consommation d'énergie, ou en utilisant des énergies renouvelables plutôt que des énergies fossiles. Ainsi, les marchés du carbone consistent à attribuer un prix aux droits à émettre des (GES) afin d'inciter des acteurs - États ou entreprises à réduire leurs propres émissions en échangeant entre eux des « droits à polluer ».

Le marché du carbone est une bourse attractive qui pourrait permettre aux filières agricoles de capter des ressources additionnelles pour leur développement. Au niveau de la Filière Palmier à Huile ivoirienne, le groupe SIFCA, à travers PALMCI, a obtenu récemment un crédit carbone sur 21 ans.

Dans la pratique, les acteurs engagés dans un système d'échange de GES doivent acheter des quotas supplémentaires s'ils polluent plus que leur plafond. Un « quota » correspond généralement à l'autorisation d'émettre une tonne d'équivalent de dioxyde de carbone (CO₂) et constitue un étalon communément accepté pour les échanges. Un certain nombre de marchés de quotas ont été mis en place à ce jour, notamment deux : le marché de quota issu du protocole de Kyoto appliqué aux émissions de GES et le marché européen d'échange de quotas de CO₂.

Pour les entreprises qui respectent déjà leur quota d'émission de gaz à effet de serre (quota dépendant des pays), le marché carbone peut les pousser à faire davantage d'efforts pour réduire leurs émissions (ou les émissions d'une

autre entreprise) car ils pourront dès lors obtenir en échange des crédits-carbone. Les crédits-carbone ne sont ni plus, ni moins que des crédits obtenus à chaque tonne de CO₂ qui n'est pas émise dans l'atmosphère grâce aux mesures que l'on a pu prendre. Pour les entreprises qui n'arrivent pas à respecter leur quota, elles ont, grâce au marché carbone, la possibilité d'acheter des droits à polluer : elles peuvent ainsi augmenter leur quota d'émission.

Avènement du marché du carbone

Les bases du marché du carbone sont apparues lors du protocole de Kyoto le 11 septembre 1997. C'est à ce moment là que la réduction des émissions de gaz à effet de serre a été chiffrée et datée. Ainsi, il a été décidé que la réduction globale devrait être de 5,2% entre 2008 et 2012 par rapport au niveau de 1990. Certaines initiatives ont toutefois été prises avant le protocole de Kyoto, notamment à l'échelle régionale comme par exemple aux Etats-Unis en réaction aux pluies acides. Le protocole de Montréal du 16 Septembre 1987, concernant principalement la réduction des substances visant à appauvrir la couche d'ozone, marque aussi les prémices du marché carbone.

Signé en 1997 et entré en vigueur en 2005, le protocole de Kyoto, prolongé en 2012, pose les bases d'un marché international, à l'aide de mécanismes de flexibilité destinés à aider les 38 pays les plus industrialisés du monde à respecter leurs objectifs de réduction.

Les mécanismes de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le protocole de Kyoto pose les bases du marché du carbone, mais c'est réellement lors des conférences de Bonn et Marrakech en juin et novembre 2001 que les mécanismes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sont mis en place. Plus précisément, trois mécanismes de flexibilité ont été créés :

- Le mécanisme des permis négociables : mécanisme visant à encourager l'amélioration des systèmes de production les plus polluants et les moins efficaces
- La mise en œuvre conjointe : mécanisme de financement de projets visant à stocker le carbone ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce mécanisme concerne principalement le domaine industriel et forestier.
- Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) : mécanisme permettant aux pays occidentaux de réaliser leurs objectifs en investissant dans des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en voie de développement.

Quelles sont les instances de gestion des échanges de crédits-carbone ?

Au sein du marché du carbone, la monnaie d'échange est formée par les crédits-carbone, ou encore CERs (Certified Emission Reductions). Ainsi, tout entrepreneur à l'initiative d'un projet entrant dans

le cadre du protocole de Kyoto, obtient des crédits-carbone. Si l'entrepreneur en question est une entreprise européenne soumise à des quotas, elle peut utiliser ces crédits comme « droit à polluer » et lui permettre ainsi de respecter son quota. Autrement, l'entrepreneur peut passer par différents acteurs pour revendre ses crédits-carbone. Les intermédiaires financiers sont principalement représentés par des banques spécialisées dans l'échange de crédits carbone comme Orbeo ou l'Umbrella Carbon Facility qui dépend de la Banque Mondiale.

Jeux du marché du carbone par rapport à l'énergie

Les enjeux du marché du carbone sont avant tout environnementaux. La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) entend limiter la hausse moyenne de la température mondiale et a instauré une politique de réduction des émissions de GES dans cette optique. Le protocole de Kyoto impose des obligations chiffrées aux pays signataires afin de mettre en œuvre la CCNUCC. L'Union européenne et ses États membres se sont ainsi engagés à réduire leurs émissions de GES de 8% au cours de la période 2008-2012 et de 20% au cours de la période 2013-2020, par rapport aux niveaux de 1990.

En l'absence d'une taxation carbone, le Système Communautaire

d'Échange de Quotas d'Émissions (SCEQE) constitue le seul outil économique mis en place par l'UE afin d'aider les pays européens à respecter leurs engagements nationaux.

L'intérêt est également d'ordre économique selon la Commission européenne, puisque les quotas sont échangeables, les réductions d'émissions se font là où elles sont les moins coûteuses. Le SCEQE part du principe que la solution la plus rentable pour réduire les émissions de GES est d'attribuer un prix au carbone.



Les Acteurs majeurs des Marchés du carbone

Les acteurs impliqués dans le marché du carbone sont très divers : pays, régions, entreprises, acteurs financiers, bourses, entités de gestion et d'audit, ONG, etc. A titre indicatif, le SCEQE concerne actuellement près de 11 000 installations fortement émettrices de GES dans les secteurs de l'énergie, la production et la transformation des métaux ferreux, l'industrie minière, la fabrication de pâte à papier, et la fabrication de papier et de carton. Les vols aériens de la plupart des

31 pays participants au SCEQE sont inclus dans ce marché. Des secteurs comme les bâtiments, les transports (non aérien) ou les déchets ne sont pas concernés par le SCEQE.

La présence du Directeur général du groupe occidentale Agro-industrial du Guatemala, (la seule entreprise hévéicole au monde à avoir actuellement accès au marché du carbone) parmi les experts venus partager leurs visions du marché du carbone avec les producteurs agricoles ivoiriens, a suscité beaucoup d'espoirs. Le Directeur Exécutif du FIRCA et le Président de l'APROMAC, n'ont d'ailleurs pas ca-

ché leur optimisme, convaincus que la formation et l'échange d'expérience des uns et des autres, permettront aux filières agricoles et principalement aux Filières Hévéa et Palmier à Huile, de tirer profit de leur contribution à la réduction des GES. Ils ont émis le vœu de voir les acteurs saisir l'opportunité de développer "une task force", pour faire face aux nombreuses campagnes de dénigrement dont sont victimes les Filières Hévéa et Palmier à Huile quant à leur impact supposé négatif sur l'environnement.



LE METIER DE SAIGNEUR AU COEUR DU DEVELOPPEMENT HEVEICOLE

Le FIRCA, en collaboration avec l'AGEFOP, a élaboré le répertoire des emplois/métiers et des référentiels de formation aux métiers de l'hévéa. 16 emplois-métiers ont été répertoriés dont 4 emplois majeurs : saigneurs, pépiniéristes, greffeurs et régisseurs de plantation. Parmi ces emplois, un est véritablement au cœur de l'activité hévéicole : il s'agit du métier de saigneur. Cette importance est sans cesse relevée par les acteurs de la Filière Hévéa lors des différents forums auxquels ils participent (planification et restitution des projets, Matinales de l'hévéa, etc.).



En 2005, le nombre de planteurs d'hévéa s'élevait à 16 500. A fin 2013, on en dénombre 123 000, repartis sur plus de 400 000 ha de plantation. Or, un saigneur gère en moyenne une superficie de 3 ha (en J3, fréquence de saignée communément utilisée en Côte d'Ivoire).

Pour couvrir les 165 000 ha en production, les besoins actuels s'élèvent à environ 60 000 saigneurs.

Dans les cinq années à venir, 235 000 ha de plantation seront matures et nécessiteront un besoin supplémentaire de 87 000 saigneurs, en y incluant les saigneurs volants (agents temporaires).

Le métier de saigneur permettra

donc, dans les cinq prochaines années, d'occuper environ 150 000 actifs. Il constitue un fort potentiel de résorption du chômage des jeunes et de réduction de la pauvreté. En considérant que la taille moyenne des ménages en zone rurale est de 6 personnes, le métier de saigneur pourra donc permettre de subvenir aux besoins de plus d'un million d'habitants.

Naguère majoritairement occupés par les hommes, ce métier intéresse aujourd'hui autant les femmes, qui n'hésitent pas à se lancer dans la saignée. Cela constitue une bonne option pour les promoteurs afin de combler les besoins en saigneurs et maintenir sur place les cellules familiales.

Le caoutchouc naturel possède des propriétés élastiques inégalées

par ses concurrents (caoutchouc synthétique et autres plantes à latex), qui en fait une matière première stratégique pour l'industrie de la pneumatique et pour l'industrie médicale (gants et préservatifs en latex). Le secteur a donc de beaux jours devant lui.

La saignée consiste à extraire le latex de l'hévéa présent dans des cellules vivantes organisées en vaisseaux et formant des manteaux concentriques dans l'écorce de l'arbre (les laticifères). Le saigneur pratique une incision dans l'écorce qui permet de libérer le latex contenu dans les laticifères.

Le travail du saigneur débute très tôt le matin (5 h 30 mn) par la présence au lieu d'appel. Le chef d'équipe y procède à l'appel des travailleurs afin de noter les

absences, à la distribution du matériel de travail et au rappel des consignes d'usage.

Dès que la visibilité le permet (6 h), le saigneur débute la saignée qui doit raisonnablement prendre fin aux environs de 10 heures.

Régulièrement exposé aux intempéries et à de multiples risques, le port d'équipements de protection individuelle est indispensable au saigneur, avant de commencer son travail.

La saignée commence quand l'arbre atteint 50 cm de circonférence à 1 m du sol. Ce stade intervient généralement six à sept ans après le planting.

Le métier de saigneur est une activité qui nécessite de nombreuses heures de travail et de marche, sur de longues distances par jour. La saignée exige la position debout pendant plusieurs heures sans interruption. Elle exige également de la dextérité et de la précision dans l'exécution de l'activité. Dans les plantations, le saigneur a droit à une part comprenant 500 à 700 arbres à saigner selon le système d'exploitation choisi.

Au moyen d'un couteau adapté, il découpe une fine lamelle d'écorce, dans un mouvement descendant ou ascendant et oblique, sur la moitié ou le tiers de la circonférence du tronc, en démarrant à 1,20m du sol.

Après quelques heures, le latex commence à coaguler sur l'encoche. Le flux s'arrête. Le latex peut alors être recueilli immédiatement sous forme liquide, ou après coagulation naturelle

dans la tasse. La saignée est répétée tous les 3 ou 4 jours pour raviver l'encoche par prélèvement d'une nouvelle lamelle d'écorce d'une épaisseur d'environ 2 mm, presque tout au long de l'année. Mais avant d'effectuer le ravivement de l'encoche précédente, le saigneur procède à une opération de nettoyage. Il extirpe la lame de latex qui est coagulée dans l'encoche précédente, l'encombre et la bouche. Il fait de même pour la rigole de drainage et la gouttière. Ce latex coagulé ainsi récupéré est appelé "«sernamby»".

À chaque saignée, l'encoche est ravivée en découpant une fine lamelle d'environ 2 mm d'épaisseur, sur toute la profondeur de l'écorce. Il faut toutefois éviter de toucher le cambium (assise génératrice du bois) car cela provoque des cicatrices. La récolte peut se faire sous forme liquide (on parle de récolte en latex) si on procède juste après la saignée, ou solide si on laisse le latex coaguler dans la tasse (récolte en coagulum). En cas de récolte sous forme liquide, on peut ajouter légèrement de l'ammoniac pour empêcher la coagulation précoce.

L'écorce de l'arbre est divisé en plusieurs parties appelés panneaux. La saignée suit un plan de gestion de panneaux. La présence du chef d'équipe s'avère alors importante pour éviter au saigneur de passer, par erreur, d'un panneau à l'autre ou pour corriger des défauts constatés.

Témoignage des saigneurs

Dans le métier de saigneur,

l'homme et la femme ont les mêmes responsabilités sur les parcelles. En outre, dans leur plan de carrière, l'un ou l'autre peut évoluer et devenir chef d'équipe saignée ou contrôleur de saignée par la validation des acquis d'expérience.

Selon M. AMEYA Adomon Pierre, Régisseur de la plantation Durandal, en plus des compétences techniques comme la manipulation du couteau de saignée, de la gouge, la réalisation des ouvertures de panneaux, le traçage du repère de consommation, l'équipement des arbres avec le matériel de récolte, l'application des produits stimulants, etc., les saigneurs disposent de compétences telles que la connaissance de l'arbre, des maladies, de la gestion des panneaux, des fréquences de saignée et de stimulation, ainsi que des clones. En outre, avec discipline et rigueur, ils réussissent à appliquer avec maîtrise, une méthode précise en fonction du processus de saignée.

Cheville ouvrière de la production, le saigneur joue un rôle important dans le développement de l'exploitation hévéicole. Cependant, la formation qui constitue le meilleur investissement pour l'acquisition des compétences techniques, doit être la priorité des promoteurs de plantation et des régisseurs de plantation, afin de permettre à cet agent, de jouer pleinement son rôle.

Conscient de la nécessité de former de nombreux saigneurs, le FIRCA a organisé de nombreuses sessions de formation à travers les secteurs hévéicoles.

La formation comprend une phase à l'école sèche et une autre à l'école verte. La durée de formation est de 30 à 52 jours selon les procédures des opérateurs d'encadrement.

En outre, de nombreux supports didactiques (dépliant, film, guide et manuel) ont été élaborés pour aider à l'apprentissage des planteurs.

Par ailleurs, les saigneurs déjà en activité sont suivis par les moniteurs d'encadrement et font l'objet de suivi in situ. Chaque moniteur est tenu de suivre et d'améliorer les performances de cinq (5) saigneurs par mois. Ainsi, en 2012,

22 920 saigneurs ont fait l'objet de perfectionnement in situ.

Vu le déficit de saigneurs constaté et pour améliorer significativement l'offre de saigneurs, le FIRCA a inscrit dans les cahiers des charges régissant l'assistance technique pour la période 2012-2014, la création de 3 écoles de saignée par secteur. Rappelons que le pays est divisé en 18 secteurs hévéicoles dont 3 concernent les zones d'expansion que sont Man, Yamoussoukro et Bondoukou.

Hormis ces zones d'expansion, on dénombre 3 écoles de saignée dans chacun des autres secteurs. Ainsi, chaque année, 45 écoles de formation sont fonctionnelles

et sont disponibles pour la formation. Le choix des candidats à la formation se fait par ordre de priorité :

- Le planteur lui-même ou l'un de ses enfants
- Un actif agricole d'un planteur d'hévéa
- Un jeune du village voulant s'adonner à la saignée.

Tous les jeunes désireux de s'adonner au métier lucratif de saigneur, sont invités à contacter le moniteur de la zone la plus proche.



LE PROGRAMME D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA MALADIE DU SWOLLEN SHOOT



tige et la pourriture des cabosses étaient les problèmes les plus redoutés par les cacaoculteurs. A partir de 1994, le CNRA a confirmé la présence de formes virulentes de la maladie du swollen shoot du cacaoyer dans les vergers de la région de la Marahoué.

Une enquête réalisée en 2008, a montré que l'ensemble des zones de production du cacao de la Côte d'Ivoire est sous la menace permanente du swollen shoot.

Les recherches menées par le CNRA sur financement de la Filière Café-Cacao ont permis d'élaborer en 2010, un guide pour la lutte contre cette maladie.

Ainsi, sur la base des acquis de la recherche, un programme pilote de transfert de technologies de lutte contre la maladie a été mis en œuvre et exécuté par l'ANADER pendant la campagne 2012/2013. Les acquis capitalisés pendant les Programmes pilotes (recherche et conseil agricole) offrent aujourd'hui la garantie pour la mise en œuvre d'un programme d'envergure nationale.

Conscient des enjeux actuels de la maladie du swollen shoot pour la préservation de l'outil de production de la filière, le Conseil du Café-Cacao veut intensifier la lutte contre la maladie du swollen shoot du cacaoyer. Aussi, est – il élaboré avec ses partenaires techniques, un programme d'urgence de lutte contre la maladie du swollen shoot du cacaoyer.

I- PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LE SWOLLEN SHOOT

1.1 Introduction

La cacaoculture ivoirienne est confrontée cette dernière décennie à la recrudescence des maladies et ravageurs. Jusqu'à la fin des années 1990, les mirides, les insectes défoliateurs des jeunes pousses, les foreurs de

1.2 Contenu du programme

► Objectifs

Le programme d'urgence d'appui à la lutte contre le swollen shoot s'inscrit dans le contexte de l'amélioration de la productivité des vergers. Il vise à mettre en œuvre, de façon plus élargies, les actions déjà amorcées dans la phase pilote et à apporter aux producteurs, les mesures d'accompagnement nécessaires à l'arrachage-replantation des vergers infectés par la

maladie.

► Principales actions

Pour atteindre ses objectifs, le programme prévoit les principales actions suivantes :

→ **Mise en place d'un cadre réglementaire et stratégique** par la prise de textes législatifs et réglementaires portant sur le transfert de matériel végétal et l'arrachage obligatoire des plants atteints, en vue d'éviter la dissémination du virus dans l'ensemble des zones de production.

→ **Mise en place de mesures d'accompagnement** portant sur (i) la mise à disposition des producteurs de matériel végétal amélioré de cacao, de semences et plants de vivriers associés au cacaoyer, d'engrais, de produits phytosanitaires et (ii) la constitution d'équipes d'arrachage pour accompagner les producteurs dans l'arrachage des plants des vergers infectés.

→ **Adoption d'une stratégie de communication pertinente** en vue de susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs à la lutte contre la maladie.

► Durée du programme et résultat quantitatifs

Le programme est prévu pour une période de 3 ans (2014-2017) avec un objectif de 5 000 ha à replanter par an les deux premières années et de 10 000 ha la troisième année.

1.3 Bénéficiaires

Les bénéficiaires du programme

sont prioritairement les producteurs dont les vergers sont infectés par la maladie du swollen shoot.

1.4 Zones du Projet

La maladie du swollen shoot est une menace pour l'ensemble de la cacaoyère ivoirienne.

Le Programme d'urgence de lutte contre la maladie du swollen shoot cible les zones à très forte infestation et les zones d'infestation récente ou débutante. Toute la zone de production cacaoyère est donc concernée par le Projet.

1.5 Financement

Le financement du programme de lutte contre la maladie du swollen shoot est assuré par le Conseil du Café-Cacao via le FIRCA qui intervient en tant que Maître d'Ouvrage Délégué.

II- QUELS ENJEUX POUR LA FILIÈRE

Les véritables enjeux de ce programme d'urgence sont de rendre plus attractive la cacaoculture, de maintenir la dynamique dans le secteur de production et de préserver l'outil de production de la filière. Le relèvement de ces défis nécessite de replanter le verger détruit et de stopper la progression de la maladie dans les zones d'infection récente ou débutante. Par ailleurs, cette première phase devra permettre de bâtir et consolider une stratégie efficace de mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour l'arrachage-replantation des vergers infectés, de mettre en place un cadre réglementaire pour l'arrachage-replantation et la circulation du

matériel végétal sur toute l'étendue du territoire national et enfin, de renforcer le dispositif de formation des producteurs et de transfert des technologies.

III- IMPACT DU PROGRAMME À COURT MOYEN ET LONG TERME DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE CACAO.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la productivité des vergers et de la qualité du produit marchand. Il devra à court et moyen terme susciter l'adhésion au programme d'arrachage-replantation, d'au moins 30% des producteurs touchés par la maladie, de replanter au moins 20% des vergers infectés à fin 2017. A long terme, ce programme devra permettre de reconstituer le verger des régions où la maladie a commis des ravages importants et donc de relever le niveau de production dans ces régions. En outre, les vergers créés dans le cadre de ce programme devront atteindre un niveau de rendement d'une tonne au moins par hectare contre 400 à 500 kg actuellement.



Terre & Progrès

Le magazine des filières agricoles

Tous les Samedi après le journal de 13 heures

www.firca.ci



UNION EUROPEENNE



EXTERNALISATION DU CONSEIL AGRICOLE DANS LA FILIERE COTON



MINISTRE DE L'AGRICULTURE



FEDERATION INTER-REGIONALE DES COOPERATIVES AGRICOLES

CONTRAT FED /2013/313- 667- **FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE ET L'INTERCOTON**



OBJECTIF DU PROJET

- Améliorer la productivité des exploitations
- Améliorer les revenus des exploitants agricoles
- Lutter contre la pauvreté dans les zones productrices de coton
- Relancer durablement la Filière Coton.

CIBLES

- 120 000 producteurs de coton
- Les sociétés cotonnières qui assurent un service de conseil agricole
- Les Unions interrégionales de coopératives qui assurent un service de conseil agricole.

ACTIVITES

- **Formation des agents du conseil agricole**
 - Renforcer les capacités techniques des Superviseurs et Conseillers agricoles
 - Mettre à la disposition des Conseillers Agricoles un guide technique
- **Formation des producteurs**
 - Organiser des sessions de recyclage et de perfectionnement des producteurs de coton sur l'itinéraire technique du cotonnier
 - Mettre à la disposition des producteurs de coton un manuel des techniques culturales
- **Ateliers de restitution aux bénéficiaires**
 - Permettre aux producteurs de coton d'exprimer leurs satisfactions et leurs attentes vis à vis du service du Conseil Agricole

FIRCA/UNITE DE COORDINATION
 01 BP 3726 Abidjan 01
 Tél. : +225 22 52 81 85 -Fax : +225 22 52 81 87
 Email: firca@firca.ci / Site Web: www.firca.ci